

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **108 (1972)**

Heft 36

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

36

Montreux, le 24 novembre 1972

1172

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Encourageons la lecture suivie

Photo Doris Vogt

Avec la nouvelle collection des Editions Payot, Paris, dirigée par C. Mettra

le regard de l'histoire

*s'engage enfin le passionnant dialogue
entre notre actualité et notre histoire*



Jean Markale - **La femme celte**

Une analyse historique et mythologique qui débouche sur le débat actuel autour de la position de la femme dans la société.

Fr. 34.90



Georges Pagès - **La guerre de trente ans**

L'un des rares ouvrages, désormais classique, consacré à la chronique de ces années qui ébranlèrent cruellement l'Europe.

Fr. 31.70



Tulio Halperin Donghi - **Histoire contemporaine de l'Amérique latine**

Non pas une histoire événementielle du continent, mais une analyse des forces, des courants contradictoires qui façonnent les multiples visages de l'Amérique latine d'aujourd'hui.

Fr. 34.90



Rafaël Karsten - **La civilisation de l'empire inca**

Le meilleur tableau de l'empire qui fut écrasé par la conquête espagnole.

Fr. 30.—



Steven Runciman - **Le manichéisme médiéval**

Un livre de base qu'il faut lire à l'heure où l'on assiste à un regain d'intérêt pour les diverses hérésies dualistes qui marquèrent l'Europe médiévale. Cathares, Bogomiles, Patarins, etc.

Fr. 26.70



Arnold Toynbee - **Les villes dans l'histoire**

Le rôle et le devenir des grandes cités dans l'histoire.

Fr. 31.70

En vente chez tous les libraires

DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Problèmes corporatifs actuels 861

COMITÉ CENTRAL

Séance commune CC/SPR, SLV, VSG 862

Commission éducation permanente 863

Fédération romande des enseignants 864

Commission statuts SPR 865

CIRCE II, départ imminent 865

AD/SPR 865

Comité central SPR 865

VAUD

Allocation unique 1972 868

Assemblées de sections régionales 868

La radio raconte l'histoire 868

Enseignement du calcul 868

GENÈVE

Projet d'activité du comité SPG 869

Communiqué 869

Évaluation scolaire 869

Séance de délégations 870

Cinépublirama 871

NEUCHÂTEL

Avis de la rédaction 872

Changement de bulletin 872

Le maître généraliste 872

Hommage à un collègue 872

JURA

Documents de travail pour le Congrès 873

SJMG 873

Centre de perfectionnement 874

Tribune libre 874

FRIBOURG

Communication 875

Moyens d'information et d'échange 875

Société fribourgeoise d'éducation 877

Editorial

Problèmes corporatifs actuels

Périodiquement, je me permets de consacrer l'éditorial du « Bulletin corporatif » à une tentative d'« état de situation » des problèmes avec lesquels notre association faitière se voit confrontée. Il n'est bien sûr pas question d'être exhaustif en la matière mais de rappeler à chacun quels sont les axes principaux de notre action.

SUR LE PLAN INTERNE

Structures et finances, deux réalités toujours présentes et irrémédiablement liées qui conduisent le CC/SPR à présenter un budget plus important pour 1973 et cela en accord avec la planification arrêtée lors de la discussion du rapport « Structures ».

D'autre part, la commission « Statuts SPR » s'est mise au travail. Quelles seront ses conclusions, ses propositions ? Nous le saurons à fin 1973, échéance de son rapport.

La remise en cause du fond et de la forme des congrès retiendra aussi l'attention de l'AD en corrélation avec l'excellent rapport publié récemment par la commission ad hoc.

Information et participation active de l'ensemble des collègues, recherche des forces disponibles pour nos nombreuses délégations, voilà encore un autre sujet de préoccupations de l'exécutif SPR.

SUR LE PLAN ROMAND

Le 15 décembre prochain, à Lausanne et au cours d'une cérémonie solennelle, CIRCE I remettra le fruit de ses travaux aux autorités scolaires romandes. Il serait vain ici d'énumérer les nombreuses séances, les colloques, les prises de position quelquefois passionnées qui ont présidé à l'élaboration de cette œuvre commune — autorités, associations — souhaitée depuis le Congrès de 1962. Mais à peine ce premier pas franchi, il nous faut déjà songer, avec le même souci d'efficacité, à l'étape suivante : CIRCE II a tenu sa première séance ! Les problèmes dépassent cette fois-ci le cadre de la scolarité primaire.

Par conséquent, le rapprochement opéré depuis quelques années avec nos collègues de l'enseignement secondaire va trouver une application très pratique de cette collaboration souhaitée de part et d'autre. Vous trouverez d'ailleurs dans le présent numéro le rapport de la commission « pour la création d'une Fédération romande et d'une Fédération suisse des enseignants ». Il est encore prématuré d'en discuter les conclusions. Cela sera notamment la tâche de l'AD qui se tiendra durant le premier semestre de l'année 1973.

SUR LE PLAN SUISSE

Nos relations avec les grandes associations alémaniques s'intensifient. Elles sont indispensables face à la coordination suisse, même si cette dernière éprouve quelques difficultés à prendre le chemin des réalisations pratiques.

La création de KOSLO, il y a maintenant deux ans, commence à influencer les décisions prises à l'échelle nationale. La forme n'est encore pas parfaite, les problèmes de représentation et de consultation laissent encore à désirer. Toutefois, certaines réalisations encore modestes doivent nous engager à persévérer.

ENFIN SUR UN PLAN PLUS GÉNÉRAL

Le concept d'éducation permanente du corps enseignant primaire, issu du Congrès de 1970, commence à prendre une forme plus tangible. Toutefois les réalisations concrètes prendront encore du temps ; nous n'avons franchi qu'une première étape en la matière : la traduction d'un idéal en une série d'objectifs pratiques. Il faudra encore les réaliser.

Télévision scolaire, deuxième langue, information économique, etc., viendront encore compléter, si besoin est, cette liste déjà longue des principaux problèmes qui ne manqueront pas de nous occuper ces prochaines années.

F. Bourquin.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 24.— ; étranger Fr. 30.—.

Séance commune des CC/SPR, SLV, VSG

Berne, le 11 novembre 1972

Une fois par année, les trois comités centraux du Schweizerischer Lehrerverein (SLV), du Verein Schweizerischer Gymnasiallehrer (VSG) et de la Société pédagogique romande siègent en séance commune. C'est plus qu'une tradition, cela devient une nécessité au vu des problèmes communs que nous devons traiter, notamment celui de la coordination de nos efforts sur le plan national, dans le cadre de KOSLO.

Tour d'horizon des présidents

SLV

C'est le collègue Bähler, président du SLV et de KOSLO, qui ouvre la séance et présente les principaux problèmes de son association.

Structures

Vu la densité des problèmes et la rapidité avec laquelle il faut les résoudre, le SLV a dû prendre et prendra encore certaines mesures de rationalisation dont voici les principales :

- Nomination d'un secrétaire adjoint.
- Formation d'une équipe comprenant le secrétaire, le secrétaire adjoint et le rédacteur de la SLZ.
- Un comité central réduit mais plus efficace.
- Une assemblée des délégués dont l'effectif doit diminuer mais qui deviendra une véritable commission de travail.
- Une conférence des présidents aux pouvoirs renforcés et qui a mission d'informer et de consulter efficacement la base.

Relations avec les départements, KOSLO

Face à la Conférence suisse des chefs de département, un seul organe peut valablement représenter le corps enseignant. Il s'agit bien sûr de KOSLO où toutes les associations suisses d'enseignants sont représentées. Après quelques débuts difficiles, KOSLO commence à travailler efficacement et les autorités la consultent systématiquement. Toutefois, nous devons ne jamais perdre de vue la nécessité de rechercher ensemble les solutions à nos problèmes.

Coordination

Si l'on considère la coordination scolaire alémanique sous l'angle du début de l'année scolaire, il faut bien reconnaître que l'on a plutôt reculé depuis une année (votations populaires des cantons de Berne et Zurich).

En revanche, certains progrès ont été accomplis dans les domaines de la for-

mation de base des enseignants et de la formation continue.

En conclusion, H. Bähler estime que l'unité du corps enseignant suisse est une fois de plus indispensable et lance un appel dans ce sens.

SPR

Il appartient ensuite à J.-J. Maspéro, président de la SPR, de relater brièvement les principales activités de notre association.

- Il rappelle la création de CARESP qui permettra à nos collègues secondaires romands de se structurer.
- La conférence romande des présidents d'associations accomplit un excellent travail. Elle devrait parvenir à créer une Fédération romande des enseignants primaires, secondaires et professionnels.
- CIRCE I va remettre officiellement le fruit de ses travaux, soit les programmes coordonnés des quatre premières années de la scolarité. CIRCE II va se mettre incessamment au travail pour arriver au même résultat en ce qui concerne les 5^e et 6^e années. Dans ce cadre se poseront toutefois des problèmes de structures plus importants, notamment en ce qui concerne le découpage de la scolarité primaire-secondaire.
- La SPR devra aussi se pencher très attentivement sur les conclusions du rapport de la commission pour l'enseignement secondaire de demain.
- Notre président se déclare encore sceptique sur l'efficacité de nos représentants dans les commissions fédérales. Il souhaite une information plus large de la base et une véritable consultation à propos des problèmes qui sont traités dans ce cadre.

Enfin, J.-J. Maspéro soulève deux problèmes particuliers, celui de la consultation des associations à propos de l'introduction de la deuxième langue et celui de nos relations avec la télévision. Concernant la télévision, il est décidé que KOSLO entreprendra les démarches nécessaires sur le plan national afin que les

enseignants puissent participer activement, par le canal de leurs associations, aux émissions de télévision scolaire.

VSG (SSPES)

C'est le collègue Hublard, président de la SSPES, qui, à son tour, expose les principaux problèmes de son association.

- Restructuration nécessaire vu le volume des affaires et l'augmentation régulière des membres (12 à 15 % par année) soit un effectif approximatif de 4500 membres à l'heure actuelle.
- Réorganisation de leurs éditions.

Et à plus long terme :

- Revoir la structure interne dans le sens d'une régionalisation des sections alors qu'elles sont groupées sur le plan national par discipline d'enseignement.
- Etude et mise en application des thèses du rapport de la commission pour l'enseignement secondaire de demain.

Dans la discussion qui suit ces divers exposés, T. Richner, secrétaire du SLV, apporte divers éléments d'information, notamment dans les domaines qui touchent à la consultation par KOSLO des différentes associations qui la composent.

Aide pédagogique aux pays d'Afrique

Il est fait état de l'action commune entreprise en la matière par la SPR et le SLV pour l'année 1972.

Six stages ont été organisés au Cameroun et au Zaïre. Cela représente 50 animateurs et 600 collègues noirs pour un coût de 141 000 francs.

L'aspect financier reste la seule ombre au tableau, notamment vu les difficultés rencontrées, en matière de subvention, avec l'Aide technique suisse.

Malgré tout, le SLV est décidé à poursuivre son action dans ce domaine en tentant toutefois de la planifier à long terme.

Tous ceux qui se sont dévoués pour cette action sont remerciés.

Statistique des salaires

Ce document établi par la SLV fait état, chaque année, de la situation des salaires du corps enseignant suisse primaire, secondaire et professionnel. Il paraîtra à fin mars 1973. Il sera notamment complété et corrigé vu les lacunes constatées pour la Suisse romande.

Géographie illustrée

Ce volume vient d'être traduit en français et il est donc disponible maintenant dans nos trois langues nationales. Réalisé

par les éditions de l'Association suisse des enseignants, cet ouvrage présente une série de photographies classées par région et accompagnées d'un commentaire explicatif.

« La géographie par l'image », tel est son titre, revient à 19.80 francs l'exemplaire et à 14.80 l'exemplaire pour une commande minimum de 15 exemplaires.

Semaine pédagogique, journées internationales

Organisées l'une à Trogen, les autres à Villars-les-Moines, ces rencontres n'ont

jamais été institutionnalisées au sein de nos associations. Le collègue Pulfer plaide en faveur d'une réorganisation et de la mise sur pied d'un véritable statut. Cette proposition ne rencontre pas d'opposition mais chacun demande à ce que cela soit mieux structuré que jusqu'ici et que l'on évite la création d'un nouvel organisme.

En conclusion de cet après-midi de travail commun, le collègue H. Weiss, de retour d'un récent voyage en URSS, nous expose, diapositives à la clé, le système scolaire de ce pays.

FB.

Commission éducation permanente

Session des 3 et 4 novembre 1972, Chexbres

Le but premier de cette session est de mettre au point le plan et les objectifs qui seront soumis à l'assemblée des délégués SPR qui se tiendra à Lausanne le 25 novembre prochain. La commission est présidée, comme de coutume, par notre collègue Maurice Blanc de Montreux qui salue une délégation genevoise enfin représentative et déplore qu'il n'en soit pas encore de même pour celle de Neuchâtel.

Information générale

La première partie de cette session est consacrée à un vaste tour d'horizon.

Sous-commission A, formation de base

Il appartient au collègue Rausis (VS), président de la sous-commission A, de résumer brièvement le travail accompli :

- Enquêtes diverses.
- Contacts avec les autorités.

Il constate que la phase d'information est maintenant terminée et qu'il s'agit de passer aux propositions de réalisation concrète. Il relève notamment que la notion de maturité pour tous les enseignants est maintenant acquise et que le problème du quart de licence avant la formation professionnelle est encore à l'étude.

Sous-commission B, éducation permanente

Le collègue Mauroux (VD) rapporte sur les deux objectifs que s'est fixés la sous-commission :

- Elaboration d'une doctrine d'éducation permanente.
- Expérience restreinte dans chaque canton.

En ce qui concerne le premier point, vous en trouverez les détails sous la rubrique « Objectifs ». Quant aux expériences dans chaque canton, elles peuvent se résumer ainsi :

- Neuchâtel, expérience terminée, un rapport suivra.

- Vaud, sera incluse dans l'organisation des cours de perfectionnement.
- Jura, en gestation, les bases légales existent, il s'agit de les utiliser.
- Valais, en tractation.
- Fribourg, en tractation.
- Genève, les nouveaux délégués à la commission vont s'en préoccuper.

GRETI

En date du 24 octobre dernier, cet organisme convoquait une journée de réflexion sur le problème de l'éducation permanente. Tous les milieux intéressés y étaient représentés, y compris notre commission par M^{lle} Jaggi (FR).

Plusieurs groupes se sont formés pour échanger leurs réalisations, leurs projets, leurs espoirs. Le groupe « enseignants » a fait les constatations suivantes :

- Le GRETI devrait être l'agent coordinateur en matière d'éducation permanente.
- L'absence de moyens financiers ne favorise pas les expériences en la matière.
- On devrait promouvoir des congés généralisés pour l'éducation permanente, choisir aussi et promouvoir des expériences pilotes.

En conclusion, de telles rencontres favorisent les échanges de vues, évitent que l'on travaille en « vase clos ». Le GRETI a l'intention d'ailleurs de publier un mémoire à ce sujet.

Objectifs, présentation à l'AD

Après plusieurs réunions des sous-commissions, les points suivants font l'objet d'une décision et seront présentés à l'AD du 25 novembre. En cas d'acceptation, ils constitueront le mandat de la commission plénière pour son futur travail.

Formation de base

1. Dans un premier temps et dans le contexte actuel, la commission demande l'ouverture de l'université pour le perfectionnement des enseignants primaires.
2. a) La reconnaissance de l'équivalence, sur le plan romand et dans la situation actuelle, des titres des enseignants romands.
b) A plus long terme, l'équivalence des titres des enseignants primaires mais avec base universitaire. Cette dernière proposition postule donc l'ouverture définitive aux enseignants primaires de l'université pour leur formation de base.
3. La formation de base doit être conçue de telle manière que l'éducation permanente qui la prolonge devienne évidente.

Education permanente

1. Définition de l'éthique du corps enseignant face à l'éducation permanente.
2. Recyclage et formation continue (période transitoire) : les enseignants pourront disposer de 45 heures au moins de perfectionnement par année et prises sur le temps d'école. Dans ce temps, 30 heures au minimum seront prévues pour une formation continue librement consentie.
3. Les expériences pilotes en matière d'éducation permanente seront généralisées à tous les cantons romands.

Remarque

Le texte exact des objectifs sera publié après l'AD. La transcription qui est faite ici n'en reprend que l'esprit à des fins d'information.

Considérations finales

La sous-commission C, chargée des moyens d'application, a adressé deux lettres : l'une à la presse romande pour l'informer de l'état des travaux de la commission, l'autre aux recteurs des universités romandes pour leur demander l'ouverture d'un dialogue.

La prochaine session de la commission aura lieu les 19 et 20 janvier 1973.

FB.

Fédération romande des enseignants

Rapport de la commission d'étude pour la création d'une Fédération romande et une Fédération suisse des enseignants à la conférence des présidents d'associations d'enseignants de la Suisse romande

Composition

La commission précitée, formée de six délégués du CARESP et de six délégués de la SPR, à savoir :

CARESP :

M. J.-P. Haymoz, Villars-sur-Glâne (FR)
M^{lle} H. Jacob, Genève
M. Alain Gagnevin, La Neuveville
M. Michel Hunziker, La Chaux-de-Fonds
M. Gérald Grand, Sion
M. Roger Saugy, Château-d'Ex

SPR :

M. Francis Suchet, Grattavache (FR)
M^{me} Liliane Palandella, Meinier (GE)
M. René Meuret, Sonceboz
M. Claude Zweijacker, Saint-Blaise
M. Marc Lamon, Sierre
M. Pierre Gilliard, Villeneuve
a tenu trois séances d'une demi-journée, les 22 mars, 23 mai et 27 juin 1972.

M. Claude Zweijacker a assumé la présidence des débats.

Mandat

1. Etablir l'inventaire des tâches incombant à la conférence des présidents.

Un tel inventaire ne peut pas être exhaustif car de nouvelles tâches apparaissent constamment dans un temps où les données d'un jour sont généralement remises en cause le lendemain.

Au vu de ce qui précède, il nous paraît plus indiqué de mentionner les secteurs dans lesquels la conférence des présidents des associations d'enseignants doit exercer son influence :

- coordination entre les diverses associations d'enseignants de la Suisse romande,
- relation avec :
- le Département fédéral de l'intérieur pour tendre à être le seul interlocuteur des enseignants de la Suisse romande auprès des instances fédérales,
- la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique,
- tous les organismes mis en place pour la coordination scolaire en Suisse romande ; désigner des délégués mandatés dans les organes de coordination et superviser leur travail de manière à mener une politique cohérente des associations d'enseignants en Suisse romande. Consulter les enseignants de la base pour les décisions importantes,
- les associations d'enseignants de la Suisse alémanique et italienne,

— la presse corporative et la presse d'information écrite, parlée et visuelle.

2. Recherche des solutions organiques propres à décharger les présidents d'associations cantonales.

C'est un fait patent que les présidents d'associations d'enseignants primaires ou secondaires, chargés d'enseignement, assument une tâche qui exige d'eux un surcroît de travail peu admissible.

On ne saurait nier le rôle important que jouent les associations professionnelles dans la tâche de coordination scolaire en cours en Suisse romande. Il est d'ailleurs reconnu que leur apport est extrêmement positif.

Dans ce contexte, les membres de la commission estiment que la seule mesure qui soit propre à alléger les présidents d'associations cantonales est, précisément, de leur accorder une **décharge**.

En conséquence, la commission invite la Conférence des présidents d'associations d'enseignants de la Suisse romande à demander à la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique d'accorder, en tant que décharge, l'équivalent

- d'un poste d'enseignement primaire à chaque société pédagogique cantonale,
- d'un poste d'enseignement secondaire par canton aux associations d'enseignants secondaires intéressées.

Une convention est établie entre la conférence des présidents et celle des chefs de département précisant les modalités de l'accord.

Dans le cas où plusieurs associations représentent un secteur de l'enseignement, ce qui est le cas au niveau secondaire, les associations en cause se partagent le poste au prorata de l'effectif de leurs membres.

Les heures de décharge octroyées peuvent être toutes globalement attribuées au président de l'association ou être partagées entre les membres des comités. Chaque association est compétente en la matière.

Notons que les conséquences financières de la proposition sont approximativement les suivantes :

12 postes d'enseignement estimés à Fr. 36 000.— = Fr. 432 000.—.

A titre de comparaison, le budget de la coordination scolaire en Suisse romande, en 1972, s'élève à un peu plus d'un million de francs.

3. Proposer des solutions assurant une procédure de consultation souple et sûre.

La commission est d'avis, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission SPR de l'« Educateur » déposé auprès du Comité central SPR, en 1969, qu'il est nécessaire de créer une **Revue romande des enseignants**. Ce périodique, dont le rythme de parution reste à déterminer, remplacerait l'« Educateur » servi aux membres de la SPR. Il serait étendu à l'ensemble des membres des associations de l'enseignement secondaire. Il deviendrait l'organe d'information et de consultation de l'ensemble du corps enseignant romand.

Il ne paraît pas opportun à la commission d'établir un appareil administratif lourd appelé à émettre de nombreuses circulaires. Un journal paraissant régulièrement peut jouer le rôle de trait d'union entre comités et membres de la base avec davantage d'efficacité.

4. Prévoir une représentation proportionnelle des affiliés qui tienne compte de l'existence des cantons et des divers secteurs d'enseignement.

La commission estime que, pour l'instant, compte tenu des décharges qui seraient accordées aux présidents d'associations d'enseignants, l'organisme faîtier doit rester la **Conférence des présidents d'associations d'enseignants**. Elle pourra augmenter la fréquence de ses séances de travail.

Cette solution présente l'avantage de laisser une large autonomie aux associations cantonales et de renforcer le rôle de la SPR et du CARESP.

Au niveau de la conférence des présidents, la commission constate que le maintien d'une stricte proportionnalité dans la représentativité entraîne une disparité de l'efficacité. Elle pense que ce principe ne doit pas être maintenu rigoureusement.

5. Etudier la mise en place d'un exécutif restreint.

Sans avoir voulu prendre position pour une option ou pour l'autre, la commission présente deux propositions relatives à l'exécutif :

a) Solution 3 + 3

La conférence des présidents est un exécutif restreint, capable de se réunir rapidement et de prendre, sans tarder, les décisions qui s'imposent.

Il comprend 3 représentants du CARESP et 3 représentants de la SPR, à savoir au moins un représentant par canton.

Il est évident que toutes les associations ne sont pas représentées dans un tel exécutif. Toutefois, nous pensons qu'un regroupement entre asso-

ciations d'enseignants primaires et secondaires devrait se réaliser au niveau des cantons, en relation avec le mouvement de coordination.

b) **Solution 6 + 6**

Cette solution présente l'avantage d'offrir un siège à chaque association primaire et secondaire des cantons. Elle respecte davantage le cantonalisme.

6. Prévoir des statuts et un mode de financement.

La commission est d'avis que les statuts doivent être établis par un juriste auquel serait donné un mandat. Il ne lui paraît pas opportun de se réunir de nombreuses fois pour mettre au point un projet de statut.

Quant au mode de financement, il semble que les modifications proposées au niveau des structures n'engendrent pas une situation nouvelle, la conférence des présidents demeurant une émanation du CARESP et de la SPR.

La création d'une « Revue romande des enseignants » pose des problèmes d'un ordre nouveau qui devraient être examinés par une commission qui aurait uniquement pour mandat l'étude de cette question.

La commission est consciente du caractère un peu sommaire de son rapport. Elle s'est, cependant, efforcée de présenter des solutions qui puissent être appliquées dans l'immédiat.

Elle a l'honneur de déposer son rapport dans le délai qui lui était imparti et qui s'achevait le 30 septembre 1972.

Saint-Blaise, le 18 septembre 1972.

Au nom de la commission,
le président,
Claude Zweigacker.

Remarque: le présent rapport sera discuté lors d'une assemblée des délégués SPR de 1973. Prière donc de conserver ce numéro.

La rédaction.

Commission des statuts SPR

Suite à une première information parue dans le N° 30/72 de l'« Educateur », nous publions la composition définitive de cette commission.

Président: M. Louis Barbey (SPF), 1628 Vuadens.

Membres

SPG: M. P. Bernhardt, 8, rue H.-Musard, 1208 Genève.

SPJ: M. Roland Beuchat, 58, rte d'Orpoud, 2500 Bienne.

SPN: M. J.-P. Buri, 4, rue A.-Bachelin, 2074 Marin.

SPVal: M. Pierre Fellay, 2, rue des Vignettes, 1950 Sion.

SPV: M. G. Cardinaux, 79, Montolieu, 1000 Lausanne.

SPR: M. G. Bobillier, 39a Jeanneret, 2400 Le Locle.

FB.

CIRCE II, départ imminent

Au moment où paraîtront ces lignes, CIRCE II aura connu sa première séance. Rappelons qu'elle est chargée d'élaborer le plan d'études romand correspondant aux années 5 et 6 de la scolarité obligatoire et que notre association faîtière y est représentée par six délégués (les mêmes qu'à CIRCE I à l'exception du délégué vaudois). Nos collègues secondaires y délégueront également six représentants, les années 5 et 6 faisant déjà partie de l'enseignement secondaire dans certains cantons. Saluons donc comme il se doit ce nouvel effort de coordination.

Nous publions ci-dessous le projet de mandat que nous a transmis le secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement.

1. Dans un premier temps :

- 1.1 dresser la liste des disciplines à coordonner sur le plan romand, en accordant la priorité à celles qui seront coordonnées sur le plan suisse ;
- 1.2 définir le temps consacré à chaque discipline en veillant que les cantons puissent disposer d'un certain nombre de périodes scolaires pour des activités et des enseignements particuliers ; les dispositions fédérales relatives à la gymnastique seront respectées ;
- 1.3 déterminer le niveau d'introduction des différentes disciplines dans le plan d'études.

Cette première étude fera l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera soumis à l'approbation de la Conférence romande des chefs de DIP.

2. Dans un second temps, après approbation de ce rapport par la Conférence des chefs de DIP :

- 2.1 élaborer le plan d'études correspondant aux options prises sous chiffre 1.
3. Proposer, en relation avec l'IRD, l'acquisition, l'adaptation ou la création des moyens didactiques exigés par les enseignements ainsi définis.
4. Suggérer les mesures générales propres à favoriser le perfectionnement du corps enseignant.
5. Cette commission :
 - a) s'inspirera des principes et des méthodes visant au développement optimal de tous les élèves ;
 - b) déposera un rapport intermédiaire relatif au degré 5 ;
 - c) maintiendra une liaison constante avec les organes de coordination suisses et romands ;

- d) proposera à la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique la constitution des organes de travail nécessaires à l'exécution du mandat.

AD/SPR

Ordre du jour définitif

La commission éducation permanente ayant terminé la première phase de ses travaux, un nouveau point figurera à l'ordre du jour de l'AD/SPR du 5 novembre 1972.

L'ordre du jour se compose donc des points suivants :

1. PV de l'AD du 6 mai 1972.
2. Budget 1973, augmentation des cotisations de Fr. 5.—.
3. Discussion du rapport de la commission des congrès (voir « Educateur » N° 34).
4. Choix du thème du rapport 1974.
5. Objectifs, commission éducation permanente.
6. Divers.

CC/SPR.

Comité central

Convocation préalable

Les membres du Comité central SPR sont informés que la prochaine séance aura lieu le **samedi 9 décembre 1972**, vraisemblablement à Genève, au bureau de notre association.

Une convocation comportant l'ordre du jour détaillé parviendra aux membres incessamment.

Bureau SPR.

Proposition que faire avec 10'000 francs?

Solution classique: un livret d'épargne, taux d'intérêt 4%; au bout d'un an, vous avez Fr. 400.- de revenu. Mais il y a d'autres possibilités de placer cette somme.

Exemple (aux taux d'intérêt valables en début d'année et compte tenu du remboursement de l'impôt anticipé):

2000.- sur un livret d'épargne, **4%** taux d'intérêt. Revenu: **80.-**

2 livrets d'épargne jeunesse pour vos enfants,

1000.- sur chaque livret, **5%** taux d'intérêt. Revenu: **100.-**

6 obligations de caisse à

1000.- pendant 7 ans, **5%** taux d'intérêt. Revenu: **300.-**

Revenu total: Fr. 480.-

Venez nous trouver. Nous cherchons ensemble la meilleure possibilité de placer votre argent.

ma banque



Union de Banques Suisses

Votre conseiller technique:

PERROT S.A. 2501 BIENNE

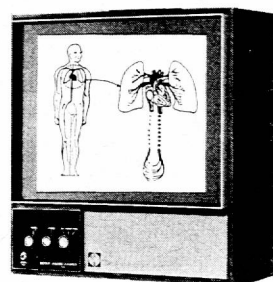
Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11

Pour les films courts Super-8 au service de l'enseignement

TECHNICOLOR 610

le projecteur pour films courts avec écran incorporé permettant de projeter en lumière ambiante
Fr. 1860.—

Câble pour commande à distance de l'arrêt sur image
Fr. 75.—



TECHNICOLOR 270/280

pour projection en lumière atténuée. Avec ou sans arrêt sur image
Fr. 685.— à 846.—



BON

à envoyer à PERROT S.A., case postale, 2501 Bienne.

- ☐ Je désire une démonstration du Technicolor, (après contact téléphonique).
- ☐ Envoyez-moi une documentation Technicolor.
- ☐ Envoyez-moi le nouveau catalogue de films Super 8.
- ☐ Envoyez-moi votre dépliant avec prix.

Adresse et N° de téléphone

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.



L'Arlequin — Lausanne

Librairie-Papeterie

Jeux éducatifs

Matériel

didactique

Bd de Grancy 38

Places de parc

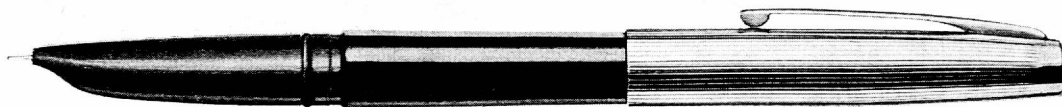
Une
écriture personnelle
s'acquiert

dès la pre- mière année scolaire



WAT de **WATERMAN** 

le stylo qui facilite
l'apprentissage de l'écriture



Il est bon que les enfants apprennent à écrire dans les meilleures conditions possibles, avec un instrument parfaitement adapté à leurs besoins. Dans ce sens, le WAT de Waterman est vraiment idéal. Spécialement conçu pour ces jeunes débutants, le WAT leur facilite la tâche.

1^{er} avantage

Sa plume robuste carénée résiste aux fortes pressions.

2^{ème} avantage

Son débit d'encre est toujours égal.

3^{ème} avantage

Les quatre pièces qui le composent peuvent être facilement remplacées.

4^{ème} avantage

Le WAT écrit longtemps. Un remplissage suffit toutes les 2 ou 3 semaines, il permet d'écrire 40 pages de cahier.

5^{ème} avantage

Le WAT ne fuit pas.

6^{ème} avantage

Le WAT est extraordinairement économique; en un an, il consomme tout juste pour 25 cts d'encre.

7^{ème} avantage

Le WAT est aussi idéal pour les gauchers, car son encre, parcimonieusement dosée, sèche aussitôt arrivée sur le papier et ne fait plus de bavures quand la main qui écrit passe dessus.

Demandez donc un WAT à l'essai, à titre de prêt et sans aucun engagement de votre part pour faire vous-même l'expérience des qualités de ce stylo.

WAT de **WATERMAN** , un stylo pour
les apprentis calligraphes

Allocation unique 1972

Période considérée :

Du 1^{er} juillet 1971 au 30 juin 1972.

Indice des prix à la consommation

Au 30 juin 1971	119,7 points
Déterminant l'échelle des salaires 1971 :	112 points
Déterminant l'échelle des salaires 1972 :	123,2 points
Au 30 juin 1972	127,8 points

« Rattrapage »

Un complément, dit de « rattrapage », était nécessaire pour assurer la compensation intégrale du renchérissement tel qu'il vient d'être mis en évidence. Pour 1972, le Conseil d'Etat a fixé le montant de cette allocation unique, calculée comme expliqué l'an dernier dans l'« Educateur », au 5,65 % du traitement de base effectivement touché durant les 12 mois considérés. Cette somme correspond approximativement à la moitié, davantage souvent, d'un salaire mensuel, allocations déduites. Elle n'est pas assurée à la CPEV ; la seule retenue effectuée est donc celle de l'AVS-AI (3,1 %).

Versement

Il sera effectué, de même que celui de la prime de fidélité, à ses bénéficiaires (cf. bulletin d'information SPV « Informations - Documents » N° 12), en même temps que celui du traitement de novembre.

Ayants droit

Les personnes entrées au service de l'Etat ou mises au bénéfice d'une retraite ou d'une rente invalidité entre le 1^{er} juillet 1971 et le 30 juin 1972 ont droit à cette prestation « prorata temporis », de même que les survivants d'un fonctionnaire décédé.

Ceux et celles qui ont cessé leur activité pour un autre motif ou ont été engagés après le 30 juin 1972 en sont donc exclus.

Retraités

Les pensionnés de la CPEV bénéficieront également d'une allocation unique de 5,65 %.

Secrétariat général SPV.

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Assemblées de sections régionales

L'article 80, ch. 2 de nos statuts précise que l'Assemblée de section régionale « est convoquée par le comité de section au moins deux fois l'an ».

Nous rappelons aux comités des sections qui n'ont encore tenu qu'une assemblée cette année, que Noël approche...

C.C.

« La radio raconte l'histoire »

Ces émissions seront reprises sur la deuxième chaîne de la Radio romande,

vraisemblablement au début de l'année prochaine.

Ainsi, nos collègues qui n'auraient pas pu les capter lors de leur première diffusion, seront à même de le faire et de tirer profit de ces documents intelligemment présentés.

J. F.

Enseignement du calcul

Permanences 1^{er}, 2^e et 3^e années

Jeudi 30 novembre dès 16 h. 20, à Chailly.

Vendredi 1^{er} décembre dès 16 h. 20, à Beaulieu.

Lundi 4 décembre dès 16 h. 20, à Montchoisi.

N.B. Les collègues du canton sont les bienvenues à ces rencontres.

Pour une conférence à l'école

Chocolat Tobler a édité un opusculé qui expose, d'une manière claire et précise, comment préparer une conférence, sur n'importe quel sujet, puis la présenter aux auditeurs. Il ne manquera pas d'intéresser vos élèves.

Coupon

Envoyez-moi, s.v.p., votre «Pourqu'une conférence soit réussie».

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

N° postal _____

Localité _____

Veuillez expédier ce coupon à
S.A. Chocolat Tobler, Case postale,
3001 Berne

Projet d'activité du comité de la SPG

Le nouveau comité de la SPG s'est fixé un certain nombre d'objectifs qu'il s'efforcera d'atteindre cette année. Il ne pourra cependant y parvenir qu'avec l'appui des membres de la société. Nous souhaitons, en effet, sensibiliser le corps en-

seignant en l'amenant à participer plus activement aux travaux des diverses commissions mises sur pied.

Le plan ci-dessous vous renseignera, mieux que de longs discours, sur nos intentions. Nous vous engageons vivement à prendre contact avec nous si l'une ou l'autre de ces commissions vous intéresse. A ce propos, nous remercions les nombreuses personnes qui ont bien voulu nous renvoyer le questionnaire qui était joint à la convocation de l'AAA. Nous rappe-

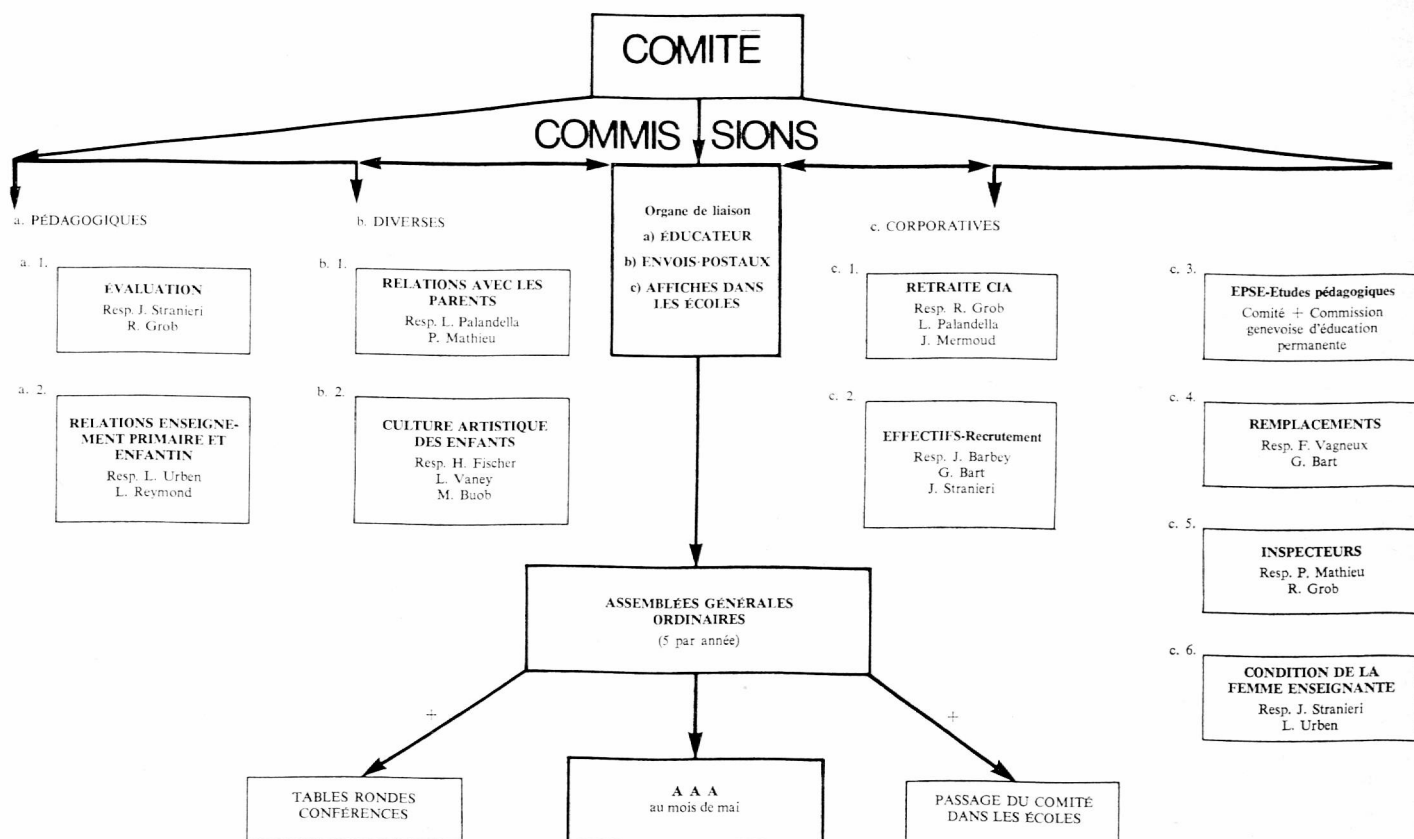
lons aux autres qu'il n'est pas trop tard pour se manifester !

Nous aimerions également que les maîtres principaux qui n'ont pas encore retourné le questionnaire concernant les locaux scolaires veuillent bien le faire rapidement. Nous les en remercions d'avance.

Dans les semaines à venir, les responsables s'efforceront, à tour de rôle, d'exposer leurs buts ou de faire le point de chacune des commissions.

Cet effort d'information devrait vous permettre de mieux saisir la complexité des problèmes qui doivent être traités par le comité.

J. Mermoud.



Communiqué officiel

Le comité prie tous les membres de la SPG de réserver la soirée du **mardi 5 décembre** de 20 h. 15 à 22 h. 15 pour une **assemblée générale**. L'ordre du jour leur parviendra en même temps que la convocation officielle.

R. G.

Evaluation scolaire

Commission a1 du plan général

Quelques questions

Règlement de l'enseignement primaire.

Art. 87: le maître apprécie par des notes la conduite, l'application et le travail de ses élèves. Il le fait en toute équité, sans sévérité ni indulgence excessives, en tenant compte de tous les facteurs qui doivent être pris en considération.

Art. 88: le maître remet, à intervalles réguliers, aux élèves de l'école

primaire, un livret scolaire par lequel il fournit aux parents les indications nécessaires sur la conduite, l'application et le travail de leurs enfants.

Il doit rédiger ses observations de façon à renseigner les parents et à encourager les enfants.

Si de nombreuses instructions réglementaires complètent ces deux seuls articles, on peut cependant s'étonner de l'ampleur prise au cours des années par le système de notation, de sa rigidité, de ses liaisons très fortes avec toute l'instruction éducative. S'étonner et s'interroger.

Jour après jour, semaine après semaine, en effet, pour pouvoir établir les moyennes, il faut procéder à des contrôles, réceptions, épreuves et travaux divers.

Il faut distribuer des résultats, dessiner des courbes, décider des seuils.

Il est possible de procéder d'une autre manière, bien sûr. Quel que soit le système ou les systèmes, tous les deux mois, les notes, véritables «verdicts magistraux», s'inscrivent à la dernière page du « carnet ».

Équité. Objectivité. Information. Encouragement.

Où en est-on ? A quels résultats aboutit-on ?

Où en êtes-vous ? A quoi aboutissez-vous ?

Beaucoup d'entre nous éprouvent un sentiment d'inquiétude à l'égard du système d'évaluation qu'ils pratiquent souvent faute de savoir en élaborer un autre, qu'ils pratiquent souvent parce que les instructions réglementaires ne leur permettent pas le choix.

Alors ?

Une issue, peut-être : le travail en équipe ?

Joignez-vous à nous !

A moins

- que vous pensiez avoir atteint un niveau satisfaisant d'objectivité ;
- que vous soyez sûrs de votre équité ;
- que vous arriviez à tenir compte de tous les facteurs qui devraient être pris en considération (effort, progrès individuels, acquisition de connaissances, difficultés particulières, etc.) ;
- que vous trouviez l'utilisation (doublages, passages au CO, prix), faite de vos notes, judicieuse sur le plan éducatif et sociologique.

A moins

- que l'information apportée régulièrement aux parents par les notes (souvent estimées suffisantes pratiquement) vous paraisse un bon témoignage du travail de vos élèves ;
- que la note vous paraisse vraiment susceptible d'apporter à l'enfant le stimulant souhaité et de provoquer la réaction positive escomptée ;
- que vous arriviez à justifier, sans trop de difficulté, le recours aux épreuves d'inspecteurs, dont les notes sont dans certains cas déterminantes ;
- que les notes vous amènent déjà souvent à reconsidérer votre enseignement en fonction des résultats obtenus.

Si, en effet, vous êtes en mesure de répondre affirmativement à la majorité de ces conditions, vous n'êtes pas trop concernés.

Mais peut-être, même dans ce cas, pourriez-vous nous être utiles : vos procédés, vos expériences pourraient être mis à la

disposition de ceux que l'inquiétude empêche de voir clair.

Joignez-vous à nous !

Et encore...

Dans l'« Educateur » N° 9 du 10 mars 1972, M. J. Cardinet, responsable de la section de recherche de l'IRDP, publiait un article intitulé :

Faut-il encore mettre des notes scolaires ?

Déjà préoccupé par les problèmes posés par l'évaluation du travail scolaire, le comité de la SPG, comme la plupart des enseignants, a pu encore mieux prendre conscience de la gravité et l'urgence de la question et des insuffisances actuelles de notre système de notation.

Il a donc, lors de la préparation de son activité 1972/1973, décidé d'accorder **une importance prioritaire** à l'étude de l'évaluation scolaire et d'associer à ce travail l'ensemble du corps enseignant.

Diverses démarches sont envisagées :

- **information systématique et régulière par la voie de l'« Educateur » ;**
- **publication de listes bibliographiques ;**
- **constitution d'une commission chargée de l'ensemble de l'étude (commission principale) ;**
- **constitution de sous-commissions chargées d'études partielles ;**
- **mise sur pied d'un programme de recherche expérimentale assumé par les enseignants en collaboration éventuelle avec des chercheurs professionnels bénévoles ;**
- **conférences et tables rondes ;**
- **rédaction d'un rapport de synthèse ; mise en discussion de ce rapport en assemblée générale ou en congrès.**

Il est à signaler que déjà la conférence des inspecteurs s'est penchée sur cet aspect important de notre profession lors d'un séminaire pédagogique aux Diablerets.

Le comité de la SPG invite dès maintenant les membres à s'associer à cette étude sur l'évaluation scolaire.

1. En s'inscrivant auprès du président (tél. 41 73 22).
2. En s'annonçant à la fin de l'assemblée du 5 décembre.
3. En participant à la séance constitutive des commissions le lundi 27 novembre à 17 h. 15 à la salle de cinéma de l'école de St-Jean.

Le comité tient à la disposition de tous :

1. Une première liste bibliographique.
2. Un tiré à part de l'article de M. J.

Cardinet : Faut-il encore mettre des notes scolaires ?

La participation de nombreux enseignants, de tous les degrés, est nécessaire pour une étude qui ne sera efficace que si elle peut rendre compte de tous les aspects de l'évaluation scolaire.

Toutes les compétences et toutes les formes de collaboration sont les bienvenues.

Pour le comité :

R. G.

Séance des délégations

Compte rendu du 6 octobre 1972

En ouvrant la séance, le directeur de l'enseignement primaire accueille M. Robert Rudin, qui assistera dorénavant aux délégations. C'est l'occasion de préciser l'activité du collaborateur de la DEP, chargé du nouveau secteur de l'information. Sa tâche consistera à s'occuper d'une part de l'information interne donnée au corps enseignant soit sous forme de notes (leur nouvelle présentation a été remarquée), soit par la publication de cahiers trimestriels centrés sur un sujet et dont le premier numéro ne devrait pas tarder à sortir. D'autre part, c'est à Robert Rudin aussi qu'il appartiendra de prévoir une information dirigée vers l'extérieur, vers les parents en particulier. Toutefois ce dernier projet ne pourra être réalisé qu'au printemps seulement.

Suit une avalanche de communications, dont nous ne retiendrons que les principales (ou du moins celles dont le corps enseignant n'a pas déjà eu connaissance par voie de notes de service) :

CIRCE II (étape 5P - 6P)

Cette commission siégera sous la présidence de M. Nussbaum. Les représentants du DIP genevois seront MM. Philippe Dubois (ou éventuellement un représentant du CO à désigner), Armand Christe et Georges Deshusses. Du côté des associations professionnelles, la délégation SPR de CIRCE I sera reconduite pour CIRCE II et c'est donc notre collègue J. Marguet qui représentera la SPG.

GROS

A voir l'accueil réfrigéré que la conférence des chefs de DIP a réservé à ce rapport, on pourrait supposer que la bise noire soufflait ce jour-là... La direction de l'Enseignement primaire regrette cette attitude et craint que le travail de CIRCE II ait à en souffrir. La SPG s'inquiète de savoir ce qu'il adviendra de la diffusion du document du GROS, dont les ensei-

gnants attendaient beaucoup, notamment en ce qui concerne les structures unifiées pour l'école romande.

Spectacles pour enfants

La DEP tente un essai de collaboration avec Migros-Jeunesse, qui la sollicitait depuis longtemps. 40 classes environ pourront ainsi assister au spectacle des marionnettes bulgares Tandarica. Par ailleurs, le sympathique « Hérisson bleu », de Nicole Chevalier, partira en tournée et ce sont les classes rurales qui auront cette année la joie de participer à ses aventures.

Pour l'avenir, la DEP accepte d'associer la SPG au visionnement des spectacles qui lui seraient proposés pour les classes genevoises.

EPSE

Une commission restreinte (DEP, SPG, Et. Péd.) étudiera le rapport de restructuration de l'EPSE, qu'a déposé sur le bureau du sénat de l'université le professeur Ch. Rouiller, nouveau recteur.

De son côté le professeur Hübermann, président de l'unité de pédagogie de l'EPSE, entreprendra avec ses étudiants une recherche du type « relations enseignant/enseignés » dans quelques classes genevoises, et ce en collaboration avec les enseignants, bien entendu.

Règlement de l'enseignement primaire

A moins d'imprévus, la nouvelle édition de ce code sortira de presse pour Nouvel-An 1973.

Désireuse de sauvegarder toute latitude d'intervention dans l'avenir, la SPG demande ce qu'il adviendra des articles dont elle a proposé modification ou suppression, dans le cas où la DEP ne tiendrait pas compte de ses remarques. Toutes garanties lui étant données sur ce point, la SPG accepte donc de poursuivre l'examen du nouveau règlement.

Garantie d'emploi

Le Conseil d'Etat ayant accepté les propositions du DIP, la stabilisation du personnel suppléant, en poste au 1^{er} septembre 1972, se déroulera de la manière suivante :

- Etablissement d'une liste des personnes « stabilisables ».
- Arrêté de nomination (rétroactif s'il y a lieu) au 1.9.72.

A noter que les maîtres de disciplines spéciales (chant, dessin, etc.) ne sont pas touchés par cette mesure.

Objectifs 1973

Deux publications sortiront cette année : d'une part le plan d'études romand,

d'autre part la nouvelle édition du règlement de l'enseignement primaire. La DEP mettra en chantier les travaux de la COGMEP et elle fera part de ses remarques sur le rapport « Formation continue » que lui a soumis la SPG.

Enfin, l'étude entreprise l'an dernier sur la formation continue du corps enseignant en relation avec l'EPSE, sera poursuivie.

Concours et vente dans les écoles

Une commission d'inspecteurs chargée d'examiner ce sujet est arrivée aux conclusions suivantes :

- En principe, participation limitée à une action par an sur le plan cantonal, avec dérogation possible sur le plan communal ou local.
- Participation dans les cas présentant un intérêt pédagogique évident, surtout si la manifestation est patronnée officiellement.
- Participation limitée à l'information des élèves, dans les cas où ceux-ci peuvent répondre au vœu des organisateurs en dehors des heures scolaires.
- Pas de participation dans les cas présentant un caractère lucratif ou publicitaire.

A première vue les associations professionnelles ne sont pas opposées à ces propositions mais demandent un délai de réflexion.

Divers

Quelques points à relever :

- La question des **assistantes pédagogiques** en musique revient sur le tapis, ce n'est pas nouveau. Elle devrait être tranchée, déclare la DEP, lors de la parution du nouveau règlement. A suivre.
- Cette année, le séminaire des inspecteurs s'est penché sur le problème de l'évaluation du travail scolaire. La SPG est elle-même très préoccupée par cette question et apprécierait de recevoir communication du dossier constitué par les inspecteurs, dans le cas où leurs travaux seraient publiés, ce qui n'est pas encore certain.

lu.

Cinépubliramafia

1^{er} tableau : à choix

Lumière - néons - chromes rutilants

Anxiété - pénombre - pas feutrés

Le sang gicle, éclabousse, roule comme une rivière en crue sur la gueule du mal-frat ; il en sort de partout, nez-gorge-

oreille, poitrail, ventraille ; les yeux bientôt seront noyés, la bouche étouffée. Quand l'outre humaine sera débondée, la source rouge aura entraîné dans la poussière du caniveau crachats, vieux mégots, déchet de vie et chewing-gum remâché. Ah, la belle rigole !

2^e tableau : La sacro-sainte famiglia

(à jouer respectable con gentile - très important pour l'édification des foules)

Le patriarche marie, bénit, protège, joue les évêquons et donne sa dextre pogne à baiser, propulse ses filleuls à coups de chantage, de rackets, de meurtres et autres procédés salement efficaces. Bien sûr le PDG de la mafia — noblesse oblige — ne salit pas ses propres mains ; il envoie ses émissaires tueurs-cuisiniers-chauffeurs, tout dévoués, tout discrets et tous supprimés en cas de casse.

Pendant ce joli temps, l'attendrissante, l'attachante famiglia croît, engraisse et matrone dans son cocon doré, nourrie de spaghettis importation directe, que mijote de main de maître l'homme de maintueur-cuisinier qui a juste eu le temps d'enfiler son tablier.

Atmosphère détendue, bon enfant ; la larme à l'œil, on renifle d'émotion.

Entracte : Publicité bien comprise, on distribue.

Ice-crime, pop-drog, mouchoirs au chiffre des truands, photo du gangster en prime, disques matraqués ; souriez, vous êtes télévisés, vous passerez aux actualités de la pègre en voie de vulgarisation, mondanisée, aseptisée, désodorisée.

Le Tout-Pourri s'ébaudit, s'esclaffe et se récréé devant la classe de ce « Parrain » qui tire si bien les ficelles de ses marionnettes, avocat faisandé ou procureur manœuvré, prêtre bénivomissant, souteneurs, fossoyeurs, ils sont tous là ; le spectateur peut les admirer, presque les toucher.

Maffiez-vous, maffiez-vous, ma chère. Allez voir « Le Parrain ». Du tout grand cinéma, l'art pour lard et pour le dollar, du compte publicitaire bien orchestré.

Evidemment tout cela se passe loin d'ici. Chez nous le public est intelligent ; il fait une fête à Bunuel pour son envoûtant, son déroutant « Charme discret de la Bourgeoisie », pendant que « La Salamandre », la drôle de petite bestiole à Tanner, farfouille dans les esprits depuis plusieurs saisons, prend de l'assurance, tourne sa tête de rive gauche à rive droite et n'a pas l'air de vouloir rentrer sous terre de si tôt. Tant mieux.

Il y a aussi « L'Amour, l'Après-Midi », un goût de sel, un goût de miel, ou comment rencontrer l'empêche tourne-en-rond de l'encroûtement quotidien, comment frôler l'essentiel et la catastrophe en

compagnie d'une chatte sauvage, tendre et insolite, égarée en pleine civilisation.

Et « Z » qui refait salle comble ; « Felini Roma », qu'il faudrait voir ; tant d'autres. Pourvu qu'il pleuve souvent le jeudi après-midi cet hiver !

« Le Parrain », à côté ? De la pellicule (beaucoup) ; mais pas plus.

La Crécelle.

Rédacteur de la rubrique genevoise

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Josiane CHARBONNIER, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

ainsi que vous ferez de vos élèves de vrais menuisiers. » « D'accord, lui répondit notre collègue, mais ce n'est pas mon but. Je n'ai pas à leur apprendre votre métier. Je dois surtout leur inculquer le goût d'un travail soigné, le souci de la précision, le respect de la matière et de l'outil, la satisfaction devant l'objet fini. »

Il est évident que le maître généraliste ne peut assurer dans toutes les branches un enseignement aussi efficace que le maître spécialisé. Mais est-ce vraiment un souci d'efficacité qui doit guider l'institutrice, l'instituteur ? Ne devons-nous pas éduquer autant qu'instruire, éduquer avant d'instruire ? Ce terme d'éducation n'est pas, dans mon esprit, qu'un très sérieux et très vague souhait imprimé dans des centaines de règlements scolaires avec un E majuscule. Il ne se borne pas non plus à une accumulation de petites règles de politesse plus ou moins fondées. Ce terme traduit plus simplement et plus complètement la qualité du contact privilégié que nous confère un horaire de 24 ou 34 heures hebdomadaires avec les mêmes enfants.

Veillez excuser le soussigné de reprendre des arguments qui ne frappent pas par leur originalité ! Mais à l'heure où certains responsables de l'école neuchâteloise préconisent une spécialisation de plus en plus poussée de tous les maîtres du cycle secondaire quelle que soit la section où ils enseignent, à l'heure où d'aucuns suggèrent d'introduire le régime des classes à niveau pour tous les élèves de la section classique à la section terminale, il est temps de réagir en se refusant à assimiler une école à une usine où seul prime le facteur Efficacité... avec un E majuscule.

G. Ruedin.

Hommage à une collègue

Chère Mademoiselle Perrin, chère collègue !

Au nom de la section SPN du Val-de-Ruz, je tiens à vous adresser aussi à cette occasion les félicitations de tous les collègues du vallon. Je remercie en passant la commission scolaire et les autorités de Cernier d'avoir bien voulu nous associer à cette sympathique séance.

Les collègues qui ont pu apprécier votre constance et votre ténacité m'ont prié de vous transmettre leurs vœux les plus sincères pour une longue et heureuse retraite. Vous êtes entrée à la SPN en 1934 et, jusqu'à ce jour, vous êtes restée un membre fidèle de notre association professionnelle. Vous ne vous êtes pas contentée de suivre de loin l'évolution de

prendra toute sa profonde signification dans l'esprit de ceux qui, au cours d'une période agitée par les péripéties de l'évolution de l'école et de notre profession, se sont sentis engagés eux-mêmes dans l'aventure vécue ensemble par les enseignants.

C'est pourquoi il ne convient pas seulement de remarquer qu'au moment d'affronter nombre de problèmes complexes, la SPN a reçu le privilège, pour assumer son devoir d'information, d'utiliser les services, les talents et le courage d'un collaborateur à la pensée claire, à la plume facile. Car il nous importe davantage que notre société pédagogique, dans sa préoccupation essentielle de mener à bien une politique de participation et de promouvoir la condition de l'enseignant au niveau de la responsabilité, ait trouvé, en Georges Bobillier, un porte-parole dans la presse qui fût plus qu'un chroniqueur : un homme capable de passion et d'enthousiasme, conscient d'écrire les épisodes de l'aventure des enseignants. Tel est le secret des lignes qui, tout empreintes d'un certain frémissement, ont réellement honoré la chronique neuchâteloise.

Si, comme le pensait Ramuz, les choses n'existent que dans la mesure où elles sont exprimées, les mots qu'inspirera encore la Société pédagogique neuchâteloise en recevront leur qualité et leur grandeur. Il appartient désormais à notre collègue Gabriel Ruedin, membre du comité central, de les tracer. Nous le remercions d'avoir bien voulu assumer cette tâche et l'assurons de notre entière confiance.

Gérald Bouquet,
président du comité central.

Le maître généraliste

Un menuisier pénétra un jour dans une salle de travaux manuels où enseignait un maître préprofessionnel (primaire supérieur). L'homme de métier ne put se retenir de faire quelques remarques de détail ajoutant même : « Ce n'est pas

Avis de la rédaction

Changement de rédacteur cantonal

Après huit ans passés au service de la rubrique neuchâteloise, notre collègue Georges Bobillier renonce à ce mandat. Huit ans, passez-moi l'expression, mais il faut le faire !

Avec régularité et ponctualité, il a su donner un reflet tout à la fois concis et précis de l'activité de sa section cantonale. Que le « Bulletin corporatif » lui en soit reconnaissant.

Ce n'est d'ailleurs qu'une retraite très partielle puisque nous le verrons encore à l'œuvre sur le plan romand tant au CC/SPR que dans diverses commissions.

Il me reste bien sûr à souhaiter une cordiale bienvenue à son successeur, le collègue Gabriel Ruedin de Fontaines. Je suis persuadé qu'il saura maintenir la continuité de l'information instaurée par son prédécesseur. Bon courage donc !

F. Bourquin.

Changement de bulletinier

Le comité central de la SPN a dû accepter avec beaucoup de regrets la démission de son correspondant à l'« Educateur ». La décision irrévocable de notre collègue Georges Bobillier, survenant au terme de huit années d'une activité dont nous connaissons ce qu'elle représente de travail, de disponibilité, de fidélité et d'intelligence, mérite que nous y répondions d'emblée par nos sentiments de vive gratitude à l'égard de notre bulletinier.

Mais la reconnaissance que nous voulons dire au nom de notre association

l'école neuchâteloise, mais vous vous êtes engagée dans le comité de district et le comité central de la SPN, en particulier pendant 8 ans dans ce dernier ; c'est un exemple de votre dévouement qu'on aimerait pouvoir rappeler aux jeunes collègues qui, actuellement, redoutent ou contestent certaines formes de collaboration.

Vous avez bien mérité le titre de membre honoraire cantonal et de district, titre qui vous sera officiellement décerné lors de notre prochaine assemblée.

Personnellement, ce n'est d'abord pas à la SPN que j'ai connu M^{lle} Perrin, mais à la gymnastique des instituteurs où elle était une fidèle de nos séances du mardi.

Elle tenait là le secret de la forme et de son caractère jeune.

Je souhaite que votre santé vous permette de venir souvent nous retrouver à nos assemblées, car, M^{lle} Perrin, nous vous considérons toujours des nôtres.

SPN Val-de-Ruz
par son président :
J.-F. Mathez.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Jura

Documents de travail pour le Congrès

Revision partielle des statuts

Le Comité central propose la revision des articles 20, 21 et 22. Vous trouvez ci-dessous, à gauche les articles actuels, à droite les articles proposés.

Art. 20. Le comité central est composé de 7 membres choisis parmi le corps enseignant primaire et secondaire, dont 1 institutrice au moins.

Il est élu par l'assemblée générale, sur proposition de la section directrice.

Art. 21. Les sections assument la responsabilité de recruter le comité central, conséquemment de gérer la SPJ et d'organiser le congrès jurassien, d'après le tableau de rotation, dans l'ordre d'énumération des sections à l'art. 3.

Art. 22. Le comité central dirige la SPJ pendant une période de 4 ans. Il se constitue lui-même.

Les propositions d'autres modifications seront soumises *par écrit* au Comité central jusqu'au jeudi 30 novembre.

Rapport « Changer l'école »

Les enseignants — la majorité, certainement — estiment qu'il faut passer de la discussion à la pratique. Le congrès du 7 mars a permis une information objective, puisque chacun a pu s'exprimer. Que peut-on faire, maintenant, **concrètement** ? Le comité central propose la

Art. 20. Le comité central est composé de 9 membres choisis parmi le corps enseignant. Il est composé de :

- a) 3 membres de la section directrice qui forment le bureau ;
- b) 1 représentant de chacune des autres sections ;
- c) 1 membre du comité sortant désigné par celui-ci.

Il est élu par l'assemblée générale.

Art. 21. Les sections assument la responsabilité de désigner leur représentant au comité central. La succession des sections directrices se fait dans l'ordre suivant : Moutier, Bienne-La Neuveville, Delémont, Porrentruy, Franches-Montagnes, Courtelary.

Art. 22. Le comité central dirige la SPJ pendant une période de 4 ans. Il se constitue lui-même, sous réserve de l'art. 20.

discussion des thèses 6 et 7 du rapport, puis souhaite une décision.

Les congressistes voudront bien avoir ces thèses sous les yeux ; elles sont à la page 55 du rapport.

Il est évident que le congrès peut demander une décision sur **toutes** les thèses. Les propositions doivent être communiquées, **par écrit**, au comité central,

jusqu'au jeudi 30 novembre. Toute autre suggestion doit également parvenir au comité central jusqu'à cette date.

Nous prions instamment nos membres d'en prendre note. On évitera la confusion, on gagnera du temps.

Le comité central propose :

Thèse 6 : suppression de « vu ce qui précède », adjonction après « la mise en application d'une école globale » de : **y compris l'enseignement pré-scolaire.**

Thèse 7 : pas de modification.

Le jour J

C'est le 2 décembre !

Plus aucun enseignant ne l'ignore... La réussite du Congrès de Bienne dépend de votre participation.

Nous vous adressons un dernier appel. Et que vive la SPJ, forte et unie !

Comité central.

SJMG

Marche dans le Haut-Valais

Ils furent onze collègues à se rencontrer en gare de Kandersteg, ce samedi matin 9 septembre. Sous l'aimable et compétente direction de Jean Rérat, ils s'en allaient découvrir ou retrouver une région du Valais particulièrement intéressante et variée.

La journée commença gentiment par un parcours en train et en car jusqu'à Blatten, que suivit la montée à Belalp en téléphérique. On dina face à la petite église bien connue, et l'on se mit en marche dans la direction du glacier d'Aletsch qu'on devait traverser dans sa partie inférieure.

Ce ne fut pas une sinécure, mais la prudence du chef et la gentillesse des collègues expérimentés permirent aux novices de franchir sans encombre les passages délicats.

Laissant derrière eux le glacier et ses crevasses, les participants jouirent d'un parcours moins accidenté à travers la splendide forêt d'Aletsch, réserve naturelle et paradis de la vie sauvage.

L'escalade du col de Rieder-Furka et la descente sur Riederalp complétèrent l'itinéraire pédestre de la première journée. Par le téléphérique, le train et le car, on gagna Binn où une table excellente et un gîte confortable permirent à chacun de récupérer joyeusement ses forces.

Les choses faillirent se gâter au matin du dimanche, la pluie et le brouillard s'étant mis de la partie. On ne se laissa pas abattre pourtant, et une éclaircie fut, un peu plus tard, le signal du départ.

En direction de Feld, la pente se fit douce tout d'abord, puis de plus en plus abrupte. On s'éleva rapidement de plus de mille mètres et, ayant atteint le Geisspfadsee, on se trouva dans un impressionnant chaos de blocs de rochers et d'éboulis.

Le chef guida sa petite troupe à travers le désert de pierres qu'est, à cet endroit, la frontière italo-suisse.

De rocher en rocher, plus sautant que marchant, on entreprit la descente sur l'Alp Devero.

La pluie et le brouillard voulurent bien attendre, pour se manifester sérieusement, dès que l'on fût en vue de Goglio, petit village italien d'où l'on gagna Domodossola en voiture.

Retour en train sans histoire, sinon celles que l'on se conte, heureux, dans la détente qui suit l'effort.

Et l'on se dit au revoir à Kandersteg, non sans émettre le vœu de récidiver l'an prochain.

Merci à la SJMG d'avoir organisé cette course passionnante.

Janine Houmard.

Centre de perfectionnement du corps enseignant

Nous attirons l'attention de

- toutes les associations et institutions qui ont organisé des cours et manifestations de perfectionnement ;
- tous les participants aux cours isolés : que le décompte relatif à une demande de subvention doit parvenir au Centre de perfectionnement, case postale 55, 2720 Tramelan, jusqu'au **15 décembre 1972**. Passé ce délai, aucun décompte ou demande ne pourra être pris en considération.

Pour l'avenir, une demande **préalable** de subvention doit être obligatoirement adressée au Centre au moins un mois avant la date du cours ou de la manifestation.

Par ailleurs, notre Centre recommande le cours suivant :

Cours de ski Jeunesse et Sport

L'Office jurassien Jeunesse et Sport organise un cours d'introduction J + S à l'intention du corps enseignant et des anciens moniteurs de ski de l'EPGS.

A la suite de ce cours, les participants seront reconnus moniteurs J + S dans la branche ski. Ce cours a lieu :

- samedi 16 décembre 1972, Moutier (formation théorique),

— samedi 13 janvier 1973, Chasseral (formation pratique et examen).

Les formulaires d'inscription sont à demander à l'Office cantonal J + S, Reiterstrasse 13, 3000 Berne, tél. (031) 42 77 53.

Délai d'inscription : 1^{er} décembre 1972.

Tribune libre

La carence en équipement sportif de l'Ecole normale de Porrentruy

En juin dernier, nous attirions succinctement l'attention de l'opinion publique sur l'absence d'équipement sportif dans la nouvelle Ecole normale de Porrentruy.

Aujourd'hui, nous nous adressons, avec insistance, aux autorités pédagogiques et financières cantonales les priant de nous allouer un montant de Fr. 20 000.—, destiné à rendre rationnellement utilisable une salle de loisirs sportifs à aménager au rez-de-chaussée de la nouvelle bâtisse.

1. Rôle de la culture physique et conditions actuelles d'enseignement

La gymnastique scolaire, partie intégrante de l'éducation générale, a pour but le plein épanouissement des forces et des aptitudes physiques. Son action éducative doit contribuer au développement des valeurs morales et spirituelles de l'enfant (par extension : du normalien) et lui apporter les principes qui régissent une vie saine.

Tirée du « Manuel suisse de Gymnastique scolaire », livre 1, édition 1962, cette définition se devrait d'être appliquée à la lettre dans une école professionnelle chargée de la formation de futurs enseignants. Est-ce réellement possible dans les conditions actuelles d'enseignement ? Trois séances d'environ 40 minutes chacune suffissent-elles à épanouir un adolescent soumis à un horaire hebdomadaire comportant plus d'une quarantaine de leçons ? Sincèrement nous ne le pensons pas.

D'autre part, comment nos élèves transmettront-ils leurs acquisitions techniques sans une formation pratique valable, un banc d'essai dans les classes d'application ? Ils éprouveront, inévitablement, de grandes difficultés puisque la possibilité de « s'essayer » dans un domaine aussi complexe que l'enseignement de la gymnastique ne leur est pas offerte au cours de leurs études.

Chacun reconnaît que la formation pédagogique actuelle des normaliens dans le domaine de l'éducation physique est insuffisante. Les experts l'ont souligné dans des séances d'examen et des autorités (commissions, inspecteur) ont rédigé de longs rapports étayés d'arguments pertinents. L'ancien directeur de l'EN, s'appuyant sur des ordonnances et des situations concrètes, s'est attaché avec opiniâtreté à prouver et revendiquer la nécessité absolue d'installations modernes. Ce fut en vain ! Le nouveau bâtiment de l'EN s'édifia sans équipement sportif.

Il en avait été décidé ainsi en 1961 déjà. Je cite le rapport de M. Guénat adressé à la DIP, le 19 juillet 1968 :

« Lors de la séance du 26 septembre 1961, à Berne, où fut décidé le principe de la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy, nous avions émis le vœu d'obtenir, par la même occasion, une halle de gymnastique. Mais M. Türler, alors architecte cantonal, nous avait répondu que les halles de l'Ecole cantonale, mises en commun, devaient suffire, nous menaçant même de suspendre là les pourparlers si nous insistions. »

Nous ne fûmes pas longs à nous rendre compte de cette monumentale lacune. Le nombre croissant d'élèves et l'ouverture de nouvelles classes compliquèrent à l'extrême la confection des horaires de l'ECP et de l'ENP. Devant cette situation, nous demandions, en 1968, la construction d'une salle de gymnastique et l'aménagement d'un bassin de natation en sous-sol.

Ces installations auraient permis aux EN (d'instituteurs et de maîtresses ménagères) ainsi qu'aux classes d'application logées dans la nouvelle bâtisse, de bénéficier d'un enseignement régulier et varié, selon un horaire journalier judicieux tant du point de vue pédagogique que physiologique. L'ECP aurait pu disposer selon son gré des deux salles du Tirage, solution qui aurait permis à cette grande école de se conformer aux exigences légales en ce qui concerne le nombre hebdomadaire de toutes ses leçons de culture physique.

A proprement parler, notre proposition ne fut pas retenue.

Lors de la construction du complexe sportif du Collège Saint-Charles, nous apprenions que l'Etat envisageait l'édification de nombreux bassins de natation disséminés dans le canton. C'est du moins l'argument qui fut évoqué pour nous refuser un crédit couvrant les frais de location d'une leçon hebdomadaire de natation par classe, soit environ Fr. 5000.— par année.

L'achat du stade de football du Tirage, par l'Etat de Berne, fut également envisagé, de même que la construction de deux salles de gymnastique et d'un bassin de natation sur l'actuel terrain d'entraî-

nement, le tout destiné aux écoles d'Etat.

Cette dernière solution, abandonnée pour être réétudiée vers 1980, était-elle une mesure visant à éliminer, à tout jamais, le projet présenté et ardemment défendu par M. Guéniat ?

Au plan des loisirs et dès cette année, J + S fait miroiter un large éventail de possibilités auxquelles nos jeunes gens ne peuvent valablement répondre faute d'installations et de locaux adéquats.

L'éducation physique et sportive, source d'équilibre, partant de joie, se voit, une fois de plus, reléguée à l'arrière-plan... place lui devenant coutumière !

2. Un palliatif polyvalent et peu onéreux

Le nouveau bâtiment de l'ENP, que vous pourrez tout à loisir visiter le jour de l'inauguration, abrite un home groupant environ 80 jeunes gens, prenant leurs repas à l'école. Dans son agencement fonctionnel, une salle de loisirs à caractère sportif a naturellement trouvé place. Il s'agit maintenant de l'équiper rationnellement afin d'en tirer parti dans notre enseignement. Cette éventualité nous donnera, d'autre part, une plus grande liberté d'action dans l'établissement de nos horaires.

Soucieux de joindre l'utile à l'agréable et après avoir visité de semblables installations répondant aux besoins d'une jeunesse avide de se dépasser, nous nous proposons d'équiper notre école d'une salle de musculation (Athletic Power Center). Cette robuste installation groupe une dizaine de stations, offre une trentaine de possibilités d'exercices et permet une école du corps systématique selon un entraînement programmé. Complété par une bicyclette d'entraînement, un punching-ball et un assouplisseur pour le dos, ce « centre de musculation » (salle-à-tuer intelligemment-la-bête) étofferait notre enseignement. Par une musculation progressive, nos jeunes gens acquerraient la force qui leur fait actuellement défaut pour réaliser de bonnes performances athlétiques ou gymniques. L'aspect détente ne serait pas délaissé puisque nous proposons l'achat de deux tables amovibles de ping-pong nous autorisant à organiser également des compétitions.

De l'avis du représentant de la maison consultée, les dimensions de notre salle se prêtent sans restriction à l'installation des acquisitions envisagées.

Pour une somme de Fr. 20 000.— environ, la culture physique ne serait pas complètement ignorée dans la nouvelle construction.

3. Un emplâtre sur une jambe de bois

Nous avons clairement et objectivement démontré que la situation dans laquelle

nous nous débattons crée constamment des tensions, se dégrade chaque année et nuit finalement à la discipline d'enseignement. Depuis cet automne, nous nous sommes vus dans l'obligation de louer les installations de Saint-Charles à raison de trois leçons hebdomadaires !

Nos jeunes gens n'ont donc pas les possibilités de s'organiser et de pratiquer les sports comme ils devraient être en droit de le faire, ceci en raison des installations insuffisantes en comparaison des effectifs en constante augmentation.

Fribourg

Communication

Centre fribourgeois de documentation pédagogique, route du Jura 79, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 94 63.

Pour cause de service militaire, le centre sera fermé **du 20 novembre au 9 décembre 1972.**

Réouverture : dès le 11 décembre, aux heures habituelles, soit : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 16 à 18 heures ; jeudi après-midi : de 14 à 18 heures.

Moyens d'information et d'échange

« Educateur » ou « Faisceau mutualiste » ?

Cette interrogation signifierait-elle qu'une option soit envisagée à l'égard de l'une ou de l'autre de nos revues professionnelles ? C'est la question que se sont posés de prime abord les enseignants fribourgeois dès le jour où, à l'unanimité lors de l'assemblée de Morat, ils ont décidé l'affiliation de leur association cantonale à la Société pédagogique romande. L'existence même de notre « Faisceau » serait-elle menacée ou glisserait-elle vers une formule évoluée qui la viderait peu à peu de sa substance, par conséquent de son intérêt. La question a, semble-t-il, été résolue lors de la séance constitutive, qui eut lieu en 1970 à Broc, de la Société pédagogique fribourgeoise qui s'est proposée de devenir une section à part entière de la grande famille de la SPR.

L'équipement polyvalent, dont nous aimerions voir doter notre école dans l'immédiat, ne diminue en rien les revendications formulées dans la première partie de notre rapport. L'Ecole normale de Porrentruy doit être équipée selon le plan proposé par M. Guéniat dans sa lettre du 19 juillet 1968.

Le maître de culture physique de l'ENP :

J.-L. Joliat.

Depuis lors, et spontanément, les enseignants fribourgeois d'expression française du degré primaire sont devenus des lecteurs réguliers de l'« Educateur ». Ils ont essayé de correspondre à ce qu'on attendait d'eux, prenant conscience sur le plan professionnel, d'une participation plus active aux travaux préparatoires de l'Ecole romande. Il nous a été fait part depuis 2 ans et plus particulièrement depuis plusieurs mois, du profit et de l'intérêt qu'ils portent à...

L'« Educateur », organe supracantonal romand

L'attachement comme aussi la collaboration que les membres de la SPF témoignent maintenant à l'« Educateur » sont d'autant plus méritoires qu'ils ont vécu durant très longtemps en dehors de la SPR. Leur affiliation est l'aboutissement bénéfique d'une lente évolution des esprits qui, pour des raisons très diverses, aussi bien dans les sphères politique et religieuse que dans les milieux du corps enseignant directement concernés, on se demandait ce que pourrait nous apporter l'« Educateur ». Etait-ce un manque d'ouverture ? Un sentiment de suffisance ? D'autosatisfaction ? D'attitude timorée ? L'accueil réservé au périodique romand, l'élan dont témoignent les organes dirigeants de la SPF, les efforts consentis par les Fribourgeois dans tous les secteurs de la SPR, constituent des réponses révélatrices de leur attitude constructive à l'égard de l'Ecole romande et de son organe.

La coexistence des deux brochures au foyer de l'enseignant fribourgeois permet d'affirmer que chacun des deux périodiques ne remplace pas l'autre, du moins dans le domaine des intérêts matériels.

Sur le plan organique romand de la profession, l'« Educateur » est et reste le reflet attentif de la vitalité des sections

cantonaux, tout en respectant leurs particularités propres. Il ne se confine pas seulement au problème des institutions internes, de l'organisation professionnelle extérieure à l'école, puisqu'il réserve périodiquement une place convenable aux questions strictement pédagogiques. A part la documentation offerte déjà à ses lecteurs, quelle source d'enrichissement pourrait offrir l'« Educateur » si, de par-tout, on lui confiait le fruit de tant d'expérience précieuse. Il n'en reste pas moins que l'« Educateur » a vraiment conquis droit de cité, bien que, faute de temps ou d'intérêt pratique, il soit inégalement lu d'un numéro à l'autre. Combien il nous paraît profitable, à beaucoup d'égards, d'échanger d'un canton à l'autre tant de problèmes communs ayant trait soit à l'organisation scolaire, soit à l'expérimentation ou à l'évolution des méthodes. Cela sans pour autant négliger l'intérêt vigilant qu'il y a lieu d'apporter aux conditions matérielles de la fonction, conditions parfois fort diverses d'une section à l'autre. Nous approuvons, cela va de soi, les vœux de ceux qui souhaitent que la toilette extérieure et le mode de présentation de l'« Educateur » reçoivent, quand ce sera possible, la solution que recherchent ceux qui en assument la sollicitude. A l'« Educateur », les lecteurs fribourgeois présentent leurs vœux de féconde prospérité, dans l'harmonie des pensées et des efforts. Ils ne peuvent pour autant se désintéresser de l'utilité manifeste du...

« Faisceau mutualiste »

Celui-ci doit rester le moteur, le coordinateur, le bélier parfois qui doit assumer la défense des intérêts matériels de la profession. Qu'il fût vigilant, tenace, perspicace et persévérant notre vaillant « Faisceau » durant les 60 ans de son existence. Il ne l'est pas moins maintenant qu'autrefois, mais cependant dans des conditions bien moins périlleuses. « Défense contre qui ? », avait dit un magistrat autoritaire vers 1920. Mais ces temps-là sont heureusement révolus. Mais les mêmes problèmes subsistent, à une autre échelle. Le dialogue à l'époque actuelle, offre parfois de ces déceptions !

Analysant la position actuelle du « Faisceau », son rédacteur nouvellement en charge, dit très justement : « Si la presse corporative ou syndicale devait, elle aussi, être affectée un jour par la concentration qui décide impitoyablement du sort de certains journaux ou périodiques à faible tirage, on peut se demander ce qu'il pourrait advenir de notre organe professionnel. » Et pourtant, tout récemment notre revue bimestrielle fut la porteuse auprès de tous les députés d'un message relatif à la réadaptation des salaires.

Quel accueil aurait rencontré cet appel auprès de nos parlementaires s'il leur avait été soumis par le canal de l'« Educateur ».

Si l'on se reporte à la difficile période de 1920, où le « Faisceau » vivait sous le régime de la simple tolérance, on peut affirmer aujourd'hui que l'un de ses plus beaux titres de gloire, ce fut le droit à la **délibération**. Ce que rappelle avec pertinence et fermeté un ancien rédacteur disant que « l'évolution des esprits s'est poursuivie, comme dans tous les pays civilisés, où l'on a enfin compris que l'employé est aussi nécessaire que l'employeur et, que les droits de l'un ne sauraient étouffer ceux de l'autre ». C'est dire que l'histoire se répète. On déclarait déjà il y a trente ans : « La nouvelle organisation professionnelle n'est cependant pas suffisante pour supprimer l'organe qui est parvenu, à travers les décennies, à donner à notre organisation dans son ensemble, l'élan et le rythme dont elle avait besoin. » Un autre facteur très important milite en faveur du maintien du « Faisceau », c'est...

Notre bilinguisme. En effet, n'oublions pas non plus que, comme le Valais, nous vivons dans un **canton bilingue** et que comme telle, notre revue s'adresse indistinctement aux enseignants des deux langues et des deux confessions. Si les circonstances l'exigent, les nouvelles générations de nos enseignants veilleront, tout en la conservant, à lui conférer l'adaptation conforme à leurs vues, à la mentalité des temps actuels ou futurs. Puissent-elles agir et réussir mieux encore que leurs aînés ! Et nous concluons ce thème en proclamant avec force « **Pour l'« Educateur » et pour le « Faisceau »**. Sachant bien tout le profit que chaque enseignant pourra tirer de leur complémentarité. L'activité déployée par le « Faisceau » fut inséparable pendant très longtemps de la publication du...

Bulletin pédagogique

L'information que permettrait de développer ce sujet est si abondante que la place nous manque pour en tracer un historique convenable. Il nous est permis d'affirmer que lors de ses plus belles périodes, il aurait soutenu, toute proportion gardée, la comparaison avec maints organes pédagogiques de l'époque. Bornons-nous à rappeler que l'une de ses plus belles époques fut, à notre connaissance, celle où Mgr Dévaud, de vénérée mémoire, lui conféra un lustre particulier. Combien d'instituteurs émérites lui ont voué une collaboration qui suscita une prodigieuse émulation ! Ce bulletin fut en particulier l'organe de la Société fribourgeoise d'éducation qui, après avoir

connu le creux de la vague, prend actuellement un second souffle grâce aux publications de ... **ENSEMBLE avec nos garçons et nos filles** ... sous forme de fiches dont l'une a eu l'honneur d'une publication dans l'« Educateur ». Il peut paraître édifiant, sinon intéressant, de connaître le résultat de 67 réponses dont 27 obtenues par l'« Educateur ». Certains maîtres ont signé leurs réflexions et l'on constate que des collègues du canton de Vaud, de Neuchâtel, du Jura, du Valais et même de Bâle se sont joints aux enseignants de Fribourg ville et campagne. Des maîtres du degré primaire, des classes OP et même du degré secondaire, ainsi que des enseignants spécialisés ont pris la peine de répondre à nos questionnaires dont 2 ont donné lieu aux réponses suivantes :

1. Pour que notre école soit plus humaine pour les élèves et pour le maître, que proposeriez-vous ? 67 réponses

<i>Collaboration plus étroite entre les maîtres</i>	36
<i>Classes moins nombreuses</i>	35
<i>Alléger les programmes</i>	31
<i>Contacts plus fréquents avec les parents</i>	26
<i>Travail en équipes des élèves</i>	25
<i>Modification du système des notes</i>	22
<i>Modification du système des examens</i>	21
<i>Classes à niveaux</i>	15
<i>Réflexion chrétienne en commun entre enseignants</i>	14

Quelques réflexions :

- Il faut supprimer les examens d'admission à l'école secondaire.
- Plus de collaboration entre maîtres dans la même école.
- Apprendre à apprendre et non transmettre sa science.
- Que l'inspecteur soit un conseiller disponible et non un administrateur.
- Trop de maîtres improvisent l'équipe « comme méthode moderne », il faut s'y préparer et c'est ce qui manque.
- Il faut penser à l'enfant d'abord.

2. Ma profession, que m'apporte-t-elle ? 67 réponses

<i>Je travaille avec enthousiasme</i>	42
<i>C'est ma vocation</i>	30
<i>Elle m'épanouit</i>	29
<i>C'est pénible</i>	17
<i>Je gagne ma vie</i>	7
<i>Je suis découragé(e)</i>	3
<i>C'est trop difficile</i>	1
<i>J'aimerais changer de profession</i>	0

Quelques réflexions :

- J'aime cette profession, mais je la trouve trop pénible. Nous sommes peu soutenus.
- Je travaille avec enthousiasme, mais

l'enthousiasme meurt devant le peu d'intérêt des élèves.

- *Je gagne ma vie, mais je n'ai pas le temps de vivre... Les enfants m'épa-nouissent, mais l'organisation scolaire est si peu adaptée à la vie que les en-fants devront affronter que je ne peux pas être satisfaite.*
- *J'ai le sentiment de travailler pour quelqu'un, d'aider quelqu'un.*
- *Une certitude : la conception de l'en-seignement est fautive. Elle me semble, par son système, basée sur l'économie, sur le rendement.*

Revue d'expression allemande

Les enseignants catholiques de la Sin-gine et du lac sont reliés aux associations lémaniques par la revue **Schweizer Schule**, éditée à Zoug, tandis que les enseignants réformés se rattachent plutôt, comme membres et comme lecteurs, à la **Schwei-zerische Lehrerzeitung**, dont la rédaction de la partie française incombe à M. Francis Bourquin à Bienne. Cependant quelques collègues conservent l'abonne-ment au fascicule « Schulpraxis », édité à St-Gall.

A. Carrel.

dimensions naturelles et surnaturelles et de la nécessité de la former dans la perspective de sa fin la plus haute ;

- lutte pour une éducation équilibrée et harmonieuse, avec des chances égales pour tous ;
- sauvegarde du droit inaliénable des parents d'assurer avec l'aide de l'école et de l'Eglise l'éducation de leurs enfants ; encouragement de la collaboration entre les divers respon-sables de l'éducation ;
- contribution à la réalisation d'une véritable formation chrétienne, par le moyen d'une pédagogie catéchétique active et dans l'optique d'une ouver-ture favorisant le dialogue entre l'Eglise et la communauté humaine.

Ces divers objectifs ont leur source principale dans deux documents essen-tiels :

- la Déclaration des droits de l'enfant (1959) ;
- la Déclaration sur l'éducation chré-tienne (Vatican II, 1965).

Structures et moyens d'action

- 3 responsables chargés de la coordi-nation ;
- un groupe de réflexion (8 personnes, prêtre, enseignants, parents) ;
- en projet : des groupes régionaux de recherche et de travail.

L'activité du groupe de réflexion se concrétise par la publication de **fiches périodiques** (Ensemble avec nos garçons et nos filles) dont le but est d'être un instrument de travail et de réflexion per-sonnelle ou en groupe. Depuis mai 1971, 17 fiches ont été publiées, auxquelles sont abonnées environ 550 personnes.

La SFE, que certains continuent de considérer comme moribonde est donc bien vivante et décidée à apporter sa contribution à l'éducation dans le canton de Fribourg.

Pierre Luisoni.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

Société fribourgeoise d'éducation

Fondée en 1871, la Société fribour-geoise d'éducation (SFE) a assumé dans le canton de Fribourg de nombreuses tâ-ches, tant dans le domaine de l'éducation chrétienne que dans ceux de l'enseigne-ment et de la méthodologie.

Après environ un siècle d'existence, elle a éprouvé le besoin de repenser ses ob-jectifs, de modifier ses structures et d'adapter ses moyens d'action. En mars 1971, ses nouveaux statuts ont été ap-prouvés.

Objectifs

La SFE a estimé qu'elle n'avait plus à se préoccuper, directement du moins, de méthodologie de l'enseignement, de pro-cédés didactiques, de manuels ; c'est main-tenant la tâche de commissions spécia-lisées, tant fribourgeoises que romandes.

Il lui reste, par contre, comme objec-tifs principaux, la défense et la promo-tion des **valeurs fondamentales de l'édu-cation**, dans une **optique authentiquement chrétienne** :

- prise de conscience de la grandeur de la personne humaine, de ses vraies

SPval : assemblée annuelle des délégués

Samedi, 28 octobre dernier, dès 14 h. 30, s'est tenue à Sierre l'assemblée générale annuelle des délégués de la Société pédagogique valaisanne sous la présidence, douce et ferme à la fois, de M^{me} Marie-Thérèse Pattaroni.

Présence : le comité cantonal, les mem-bres des commissions, les délégués, le membre d'honneur de la SPval M. Louis Heumann, le représentant du DIP M. Anselme Pannatier, chef de service, le président de la FMEF M. Pierre Putallaz. Deux invités excusés : M^e Pierre de Chas-tonay, président de la Municipalité et M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal 1971.
3. Nomination des scrutateurs.
4. Rapport présidentiel.
5. Rapport du Comité cantonal.
6. Rapport commission intérêts péda-gogiques.
7. Rapport commission intérêts maté-riels.

8. Discussion des rapports.
9. Comptes de l'exercice 1971/72 et rapport de vérification.
10. Election du comité de l'AD 1973.
11. Divers.

Point 1. Ouverture

M^{me} Pattaroni, dans son propos d'ou-verture, salue les membres présents et les invités et souhaite une assemblée active et fructueuse.

Point 2. Procès-verbal

M. Hubert Bonvin donne lecture du procès-verbal de l'assemblée de Saint-Maurice (20.10.71). Document exhaustif rédigé avec clarté et précision. Retour en arrière bénéfique et éclairant. On a par-fois tendance à penser que les objets qui préoccupent les responsables sont mi-neurs ou peu nombreux. Le long dé-veloppement des problèmes traités l'an dernier et rapportés par M. Bonvin en sont bien la preuve contraire. L'assemblée applaudit chaleureusement et un merci particulier est adressé au secrétaire pour cette excellente relation. La discussion n'est pas utilisée, le procès-verbal est unanimement accepté.

Point 3. Scrutateurs

Nomination des scrutateurs est faite sur-le-champ, les personnes proposées acceptant d'emblée, au su de la tâche restreinte demandée.

Point 4. Rapport présidentiel

M^{lle} Briguet, présidente de la SPval, touche, dans son rapport aux différents éléments qui forment la trame de la responsabilité d'une société aussi large que la nôtre.

M^{lle} Briguet :

- est heureuse de voir la réunion se dérouler dans sa ville ;
- salue et félicite les délégués pour leur intérêt aux problèmes de la SPval ;
- souhaite une assemblée vivante soucieuse de progrès dans le bien commun ;
- excuse les invités retenus ;
- dit son affection et son bon souvenir à Jean Clivaz, précédent secrétaire SPval, pour sa disponibilité, la sagesse de ses vues, et la qualité de son service ;
- déclare son bonheur d'avoir trouver en son successeur, M. Arthur Borloz, un collaborateur actif, minutieux, ouvert à tous les problèmes et soucieux de servir et ajoute que sa satisfaction est largement partagée par tous les membres du comité ou des commissions. L'assemblée entérine son choix ;
- annonce la disponibilité entière de chaque mandaté pour renseigner toutes les personnes qui auraient besoin de telle ou telle précision ;
- constate que les questions qui ont retenu l'attention du comité ne sont pas seul d'ordre matériel, témoins : l'étude du cycle d'orientation, des examens d'entrée en secondaire, des manuels scolaires, etc.
- donne connaissance d'une lettre adressée durant l'été à tous les présidents de districts, lettre de réponse à des questions écrites et d'information aux responsables de districts ;
- relève les démarches entreprises par le bureau auprès des autorités et l'appui que la SPval est heureuse d'accorder au chef de service, notre ancien collègue, M. Anselme Pannatier ;
- annonce que le calcul de notre alignement à la moyenne suisse est terminé et que les montants seront communiqués après l'envoi aux députés du projet de modification. Ces derniers débattront de la question en janvier et le versement du rappel interviendra dès mars ou avril ;
- rappelle l'allocation de rattrapage — 5,51 % — qui sera servie en décembre et l'allocation provisionnelle dès janvier 1973 — 6 % ;

- relève les bonnes relations de la SPval avec la SPR, la FMEF et l'Etat du Valais ;
- invite l'assemblée à rendre un hommage aux défunts ;
- annonce enfin le programme d'activité 1972/73 qui sera surtout pédagogique : mise en place du cycle, CIRCE II, tâche à domicile, etc.

Point 5. Rapport du CC

Ce rapport, vu l'ampleur de son contenu, fera l'objet d'un développement dans le prochain numéro corporatif.

Point 6. Commission pédagogique

M. Marco Bérard, président de la commission, présente ce rapport qui traite surtout des points suivants :

1. Travaux à domicile ;
2. Echelle de note (souhait du 3,5) ;
3. Manuels scolaires ;
4. Service médico-pédagogique.

Point 7. Commission matérielle

Présenté par son président, M. Marius Bagnoud, ce rapport fait état de l'important postulat relatif à l'alignement. L'étude des autres cas en suspens n'a pas été poursuivie afin de ne pas compromettre la mise en place de la moyenne suisse.

Point 8. Discussion des rapports

Plusieurs personnes interviennent. De nombreuses questions sont posées. Sujets ayant fait l'objet d'explications :

- cycle d'orientation ;
- surcharge des programmes ;
- préparation des examens ;
- perfectionnement des enseignants ;
- rétribution des normaliens/normaliennes devant enseigner ;
- rétribution des enseignants durant le service d'avancement militaire non obligatoire ;
- rétribution des jeunes gens devant effectuer leur école de recrue avant d'avoir débuter dans l'enseignement (disparité par rapport aux jeunes filles) ;
- le travail à temps partiel pour les enseignantes durant la période d'éducation de leur propres enfants ;
- statut de la femme interrompant son activité pour des raisons de maternité ;
- révision actuelle des status de la Caisse de pension, etc.

Réponse est donnée aux intervenants, soit par les organes exécutifs de l'association, soit par M. Pannatier, chef de service.

Point 9. Comptes

Publication dans le prochain numéro corporatif.

Point 10. Comité AD 1973

Sont nommés :

Président : M. Hubert Bonvin,
vice-président : M^{lle} Lise-Marie Seppey,
secrétaire : M. Philippe Rausis.

Discours du président de la FMEF

M. Putallaz apporte à l'assemblée l'amitié du comité directeur

- salue les mérites de M. Heumann et de M^{lle} Gross ;
- annonce sa joie de pouvoir œuvrer avec leurs successeurs M^{lle} Joséphine Briguet et M. Simon Burguener ;
- parle de l'inclusion du 10 % qui vraisemblablement pourra avoir lieu même si le taux n'est pas exactement atteint ;
- effleure le 13^e mois et la prime de fidélité ;
- suggère la création d'un organe d'investigation, organe conseiller du comité directeur ;
- fait part de l'état des pourparlers relatifs à la caisse maladie, problème pouvant trouver solution en 1973 ;
- désire une information plus large par le canal des revues existantes ou par des tirages à part en cas de problèmes spéciaux ;
- juge l'alignement non comme une revalorisation mais comme une politique salariale nouvelle ;
- fait part de la question non résolue ayant trait à cet alignement, à savoir celle de sa tenue à jour à venir ;
- donne enfin succinctement son avis en matière de sécurité sociale : danger d'une socialisation trop poussée, danger d'une étatisation complète, mise en place d'une doctrine sociale globale et développement à partir de ce palier.

Mot de clôture du président d'honneur

M. Louis Heumann, président d'honneur de la SPval, clôt les délibérations en disant sa joie d'être présent à une assemblée vivante, où le monde féminin et masculin œuvre dans l'amour après un mariage de raison. Il formule des souhaits de progrès et d'efficacité à l'adresse de l'association.

Séance levée à 18 heures.

VD.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Service de placements SPR

Angleterre. Echange désiré, garçons de 13 et 15 ans, printemps et été 1973 (vacances). Autres possibilités pour séjours de six mois et d'un an, au pair.

*André Pulfer,
1802 Corseaux.*

MJSR GENÈVE

Communiqué de presse

Pour encadrer les quelque 700 enfants qui partiront l'été prochain en vacances à la mer ou à la montagne, le Mouvement de la Jeunesse suisse romande et du Tessin désire s'assurer le concours d'une dizaine de **directeurs(trices) et économes de colonies de vacances.**

Toutes les personnes, âgées de 20-22 ans au moins, qui se sentent capables, avec l'appui d'un organisme compétent, d'assumer la responsabilité, sur le plan matériel et pédagogique, d'une communauté d'enfants encadrée par des jeunes gens et qui désirent se consacrer à une action enrichissante d'aide à l'enfance, peuvent

s'inscrire ou se renseigner auprès du secrétariat du Mouvement de la Jeunesse suisse romande et du Tessin, 5, rue du Temple, 1201 Genève (tél. 022/31 20 90).

Informations diverses De la cigarette au hachisch

Dans un article de la revue « Medical Tribune », le psychosomaticien tessinois Dr. Luban-Plozza, professeur à l'Université de Milan, a publié quelques constatations intéressantes quant à la passion de la cigarette.

« Contrairement au grand nombre de personnes qui ne consomment de l'alcool qu'occasionnellement, écrit-il entre autre, les fumeurs occasionnels de cigarettes sont relativement plus rares. Fumer paraît engendrer une accoutumance plus forte que ne le fait la consommation d'alcool.

Des fumeurs de cigarettes âgés d'une vingtaine d'années accusent, selon un examen comparatif, à un degré bien plus prononcé que les non-fumeurs des signes de complexes, d'impressionnabilité, d'émotivité. Ils sont plus méfiants, plus soupçonneux, plus présomptueux, plus retors, plus matérialistes et plus indisciplinés. Ils sont aussi moins sportifs et sont plus fréquemment que les non-fumeurs consommateurs d'alcool. La plus grande fréquence de fumeurs se trouve

parmi les enfants uniques, alors que les aînés de familles avec plusieurs enfants fournissent la proportion la plus faible de fumeurs.

En nous occupant du traitement médical de victimes du hachisch, nous n'avons pas rencontré un seul qui n'ait pas commencé à fumer des cigarettes étant encore très jeune. Aussi suis-je de plus en plus convaincu que la prophylaxie du hachisch doit commencer par la prophylaxie de la nicotine.

Musicothérapie pour alcooliques

La musique est de plus en plus mise au service du traitement thérapeutique d'enfants dits caractériels, de patients névrotiques, etc. La musicothérapeute de la Clinique psychiatrique universitaire de Bâle, Mlle V. Keller, a parlé aussi avec enthousiasme des résultats obtenus par l'introduction de la musicothérapie dans le traitement de patients alcooliques à l'Hôpital psychiatrique de l'Université de Zagreb, établissement dirigé par le prof. Hudolin, spécialiste bien connu du traitement des alcooliques. La musicothérapie, dit Mlle Keller, éveille dans les patients des sentiments de joie, de satisfaction et favorise la formation de l'esprit de communauté.

S.A.S.

COLLÈGE SUISSE BOGOTA

Pour l'année scolaire 1973/1974, le Collège suisse de Bogota met les postes suivants au concours :

Jardinières d'enfants de langue française et allemande.

Instituteurs (institutrices) de langue française et allemande.

(La préférence sera donnée aux enseignants ayant une connaissance théorique et pratique des mathématiques modernes.)

Maîtres secondaires pour l'enseignement du français, de l'anglais et de l'histoire.

Maîtres secondaires pour l'enseignement des mathématiques et/ou de la physique.

Professeur de musique et de chant.

Pour tous les postes la préférence sera accordée aux enseignants possédant les deux langues, le français et l'allemand.

Il y a deux sections : une, dont les langues de base sont le français et l'espagnol, l'autre, l'allemand et l'espagnol.

L'anglais est obligatoire en classes secondaires.

Durée du contrat : 3 ans.

Début de l'année scolaire : 3 septembre 1973.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, des copies de certificats, d'une photographie et d'une liste de références, doivent être adressées jusqu'au 15 décembre 1972 à Monsieur le Docteur H. Roth, directeur de l'Ecole des maîtres secondaires, 9004 Saint-Gall, tél. (071) 22 79 83.

Nouveauté mondiale
exclusive

MADISON
by CARAN D'ACHE



Le seul stylo à bille
du monde
assuré contre la perte.

Dans tous les magasins de la branche

CITO Le duplicateur
qu'il vous faut!

Hectographes, du manuel le plus simple à l'électrique **100 % automatique** (sans feutre...), duplicateur à encre, photocopieuses, thermocopieuses, rétroprojecteurs, adresseuses, coupe-papier et tous accessoires du spécialiste !

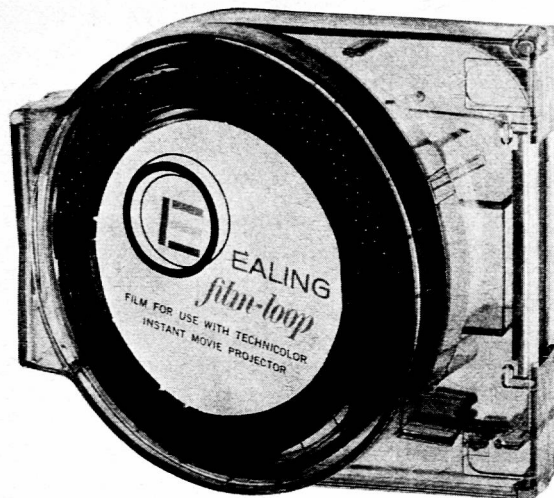
Pierre EMERY-FINK

1066 Epalinges/Lausanne ☎ (021) 32 64 02

Votre conseiller technique :

PERROT S.A. BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



FILMS SUPER 8

Le format moderne et idéal pour films didactiques. Livrables en cassettes Technicolor pour projecteurs Technicolor et cassettes Kodak pour projecteurs 120 et Eumig 711.

BON

à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

- ☐ Je désire le catalogue Technicolor
- ☐ Je désire le catalogue Kodak-Eumig
- ☐ Envoyez-moi une documentation des projecteurs Technicolor

Adresse, N° de téléphone

VERBIER

1500-3000 m.

Périodes basse saison avec 20 % de réduction
sur les remontées mécaniques :

15 novembre - 17 décembre

6 janvier - 4 février

26 avril - 15 mai

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Boîte de compas Kern désormais avec porte-mine

Pour les dessins techniques, on n'a pas seulement besoin de compas et de tire-lignes, mais aussi d'un crayon bien pointu. C'est pourquoi les quatre boîtes de compas les plus appréciées renferment maintenant un porte-mine pratique, muni d'une mine normale de 2 mm, d'une pince

NOUVEAU!



et d'un taille-mine dans le bouton-pression. D'ailleurs, toutes les 14 boîtes de compas Kern se vendent dans le nouvel étui rembourré en matière synthétique souple.



Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves ____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



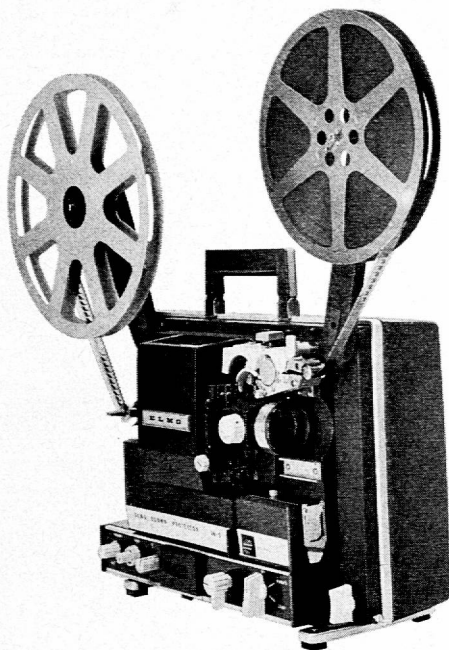
Kern & Cie S.A.
Usines d'optique et
de mécanique de
précision
5001 Aarau

Les compas Kern sont en vente dans
tous les magasins spécialisés

ELMO

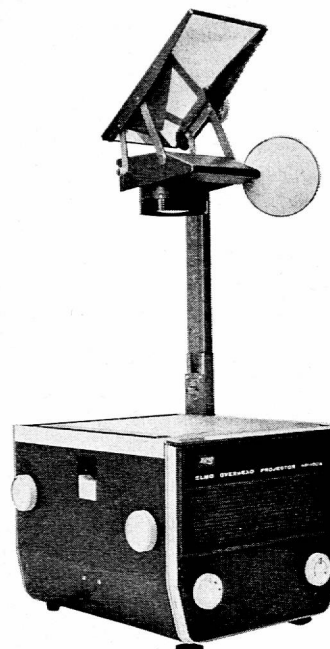
77-ER-72

La technique moderne fait la décision...



ELMO-FILMATIC 16-S

- Projecteur ciné 16 mm pour films muets, sonores optiques et magnétiques
- Mise en place du film automatique (passage visible et accessible d'où sécurité parfaite)
- Mise en place et retrait manuels du film possible
- Projection en marche avant, arrière et à l'arrêt
- Projection au ralenti (6 images à la seconde)
- Haute luminosité par lampe halogène 24 V/250 W
- Marche silencieuse
- Double haut-parleur dans le couvercle
- Service de qualité dans toute la Suisse



ELMO HP-100

- Rétroprojecteur de conception moderne
- Haute luminosité par lampe halogène 650W
- Excellente netteté par objectif à 3 lentilles
- Ventilation silencieuse et efficace
- Dispositif anti-éblouissant pour l'opérateur
- Rétroviser pour contrôle sur l'écran
- Thermostat incorporé
- Appareil pliable pour un transport aisé
- Y compris housse et dispositif d'avancement avec rouleau transparent



je/nous désire(ons) *

- ☐ Documentation technique
- ☐ Conseil personnel
- ☐ Heure de visite désirée

* marquer d'une croix ce qui convient

Nom: _____

Adresse: _____

Lieu et no postal: _____

Tel.: _____

Représentation générale
pour la Suisse



ERNO PHOTO AG,
Restelbergstr. 49, 8044 Zürich

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.